



Rapport d'orientations budgétaires

2026



Sommaire

1. Introduction : Qu'est-ce qu'est le rapport d'orientation budgétaire ?	5
2. Eléments de contexte économique	6
2.1 Perspectives de l'économie mondiale.....	6
2.2 Perspectives de l'économie nationale 6	
2.3 Contexte relatif à l'industrie des déchets.....	6
2.3.1 Pressions sur les coûts de traitement et incitations fiscales / réglementaires	7
2.3.2 Volatilité des marchés des matières recyclables et contraintes logistiques.....	7
2.3.3 Innovations technologiques et leviers d'efficacité	7
2.3.4 Enjeux environnementaux, réglementaires et de gouvernance.....	8
3 Situation financière de la collectivité	9
3.1 Chiffres clés	9
3.2 Recettes de fonctionnement 2025.....	12
3.3 Dépenses de fonctionnement 2025.....	13
3.4 Résultat comptable du budget.....	14
3.5 Evolution de l'autofinancement.....	14
3.6 Principaux investissements 2025	15
3.7 Gestion de la dette du budget.....	15
3.8 Provisions pour risques	17
4. Politique des ressources humaines	18
4.1 Evolution de la dépense de 2020 à 2025.....	18
4.2 Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non-titulaires (non chargée, hors prime exceptionnelle et heure supplémentaire)	19
4.3 Nouvelle bonification indiciaire (au 1er novembre 2025).....	19
4.4 Heures supplémentaires	20
4.5 Avantages en nature (logement, repas, véhicules)	21
4.6 Structure des effectifs	22
4.6.1 Effectif permanent.....	22
4.6.2 Effectif non permanent.....	24
4.6.3 Entrées et sorties d'effectifs.....	26
4.6.4 Pyramide des âges	27
4.7 Départs à la retraite	28
4.8 Evolution de carrière	31
4.9 Absentéisme.....	34
4.10 Temps de travail.....	35
4.11 Egalité Femme - Homme dans la collectivité : Etat des lieux de la parité.....	36
5. Orientations budgétaires 2026 de la direction des services techniques et performance opérationnelle	43
5.1 Pôle collectes.....	44
5.1.1 La collecte en porte à porte.....	44
5.1.2 La collecte des déchets d'activités économiques (DAE).....	46
5.1.3 La collecte des points d'apports volontaires	47
5.1.4 Les déchèteries.....	48
5.1.5 Le transport des bennes de déchèteries.....	51
5.2 Pôle technique	53
5.2.1 Le garage / magasin / entretien.....	53
5.2.2 L'entretien du patrimoine bâti et non bâti	54
5.2.3 IPCE & contrats extérieurs.....	55
5.2.4 SIG & Inventaire	62

6. Orientations budgétaires 2026 de la direction générale des services et performance stratégique	63
6.1 Pôle valorisation	63
6.1.1 Gestion de projets, analyses et performance.....	63
6.1.2 Transport & valorisation	63
6.1.3 Ecocitoyenneté.....	67
6.1.4 Economie circulaire.....	69
6.2 Pôle direction	70
6.2.1 Secrétariat de direction	70
6.2.2 Communication	71
6.2.3 Relation interne et dialogue social	72
6.2.4 Informatique	72
6.2.5 Relations usagers	73
6.3 Pôle administratif.....	75
6.3.1 Finances & contrôle budgétaire.....	75
6.3.2 Ressources humaines & QVT	76
6.3.3 Commande publique	77
6.3.4 Gestion administrative	79
7 La gouvernance	81
8 Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres.....	82
9 Economie circulaire et relations avec les structures d'insertion	83
10 Conclusion.....	84
11 Annexes	88
11.1 Projet de plan pluriannuel d'investissement	88
11.2 Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes	88
11.3 Rapport développement durable.....	88

1. Introduction

QU'EST-CE QU'EST LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ?

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue une étape fondamentale de la préparation budgétaire. Il joue plusieurs rôles essentiels :

- Informer le comité syndical sur la situation économique, juridique et financière de l'établissement, sur ses marges de manœuvre et sur les contraintes anticipées ;
- Guider les décisions du comité syndical en amont du vote du budget primitif, en éclairant les choix stratégiques à venir ;
- Mettre en lumière les opportunités et les risques (évolution des ressources fiscales, subventions, contraintes réglementaires, coûts croissants, etc.) ;
- Présenter les grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la stratégie de financement (et de gestion de la dette), les hypothèses de fonctionnement (personnel, charges de structure, politiques tarifaires, etc.).

En vertu de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat repose sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire, élaboré par M. le Président et soumis au comité syndical dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (BP). Une délibération spécifique formalise la prise d'acte de ce débat.

Le rapport d'orientation budgétaire doit traiter des thématiques suivantes :

- Les grandes orientations budgétaires (priorités de dépenses, politiques tarifaires, évolution des recettes) ;
- Les engagements pluriannuels (investissements, contrats, partenariats) ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et la gestion du temps de travail ;
- Les contraintes réglementaires ou sectorielles (normes nationales, évolutions législatives, obligations environnementales).

En conclusion, le rapport d'orientation budgétaire est un outil de dialogue entre l'exécutif et les élus, une feuille de route prospective, et un repère de transparence sur le contexte dans lequel sera construit le budget primitif à venir.

Pour une meilleure lecture du rapport d'orientation budgétaire, il est précisé que les données chiffrées font l'objet d'une projection pour le dernier trimestre 2025.

A toutes fins utiles y sont intégrés le plan pluriannuel d'investissement, le rapport sur l'égalité Femme/Homme et le rapport sur le développement durable. Ces derniers seront délibérés en amont de la délibération relative au DOB.

2. Éléments de contexte économique

2.1 Perspectives de l'économie mondiale

La croissance mondiale devrait ralentir modérément : le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance autour de 3% pour 2026. Ce ralentissement est principalement dû aux incertitudes commerciales (droits de douane, protectionnisme) et aux tensions géopolitiques notamment entre grandes puissances.

Les implications pour le secteur des déchets :

- Le ralentissement mondial pèse sur la demande de matières recyclables (métaux, plastiques) à l'exportation, ce qui fragilise les débouchés ;
- La volatilité des matières premières, accentuée par les perturbations commerciales ou logistiques, renforce les incertitudes sur les revenus de valorisation ;
- Le coût des intrants (énergie, transport, équipements) reste soumis aux fluctuations mondiales, et les marges des opérateurs pourront être comprimées ;
- Les pressions réglementaires ou fiscales peuvent, dans un contexte de concurrence internationale plus tendue, s'accroître comme levier de politique industrielle.

Enfin, à l'échelle mondiale, la tendance est à une augmentation continue de la production de déchets. Elle pourrait atteindre 3,8 milliards de tonnes en 2050.

2.2 Perspectives de l'économie nationale

La Banque de France prévoit une croissance modeste du produit intérieur brut (PIB) pour 2026, autour de 0,9%. Le taux d'inflation devrait rester contenu, avec environ 1,3 % en 2026. Le déficit public se creuserait ; le Fonds monétaire international (FMI) estimant un déficit de 5,8 % du PIB pour 2026.

La France se trouve dans une phase de croissance économique lente mais stable, avec un besoin de consolidation budgétaire et une inflation maîtrisée. Pour la gestion des déchets, l'année sera marquée par un renforcement de la fiscalité et des réglementations, et par une opportunité de croissance pour les entreprises de la filière : l'orientation vers l'économie circulaire s'accélère.

2.3 Contexte relatif à l'industrie des déchets

Le secteur de la gestion des déchets se trouve à l'interface de contraintes économiques, réglementaires et technologiques. Voici les principaux points de repères à considérer pour 2026 :

2.3.1 Pressions sur les coûts de traitement et incitations fiscales / réglementaires

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) continue d'être un levier fiscal mis en œuvre pour pénaliser l'enfouissement ou l'incinération non valorisée, et encourager le recyclage. Le niveau de cette taxe est appelé à augmenter graduellement.

Les installations de traitement (centres de tri, UVE, méthanisation, installations biométhane) nécessitent des investissements lourds pour se moderniser, réduire leur empreinte carbone, et se conformer aux normes d'émissions ou aux réglementations sectorielles (qualité de l'air, rejets, suivi environnemental).

Le coût de l'énergie (combustible, électricité, chaleur) demeure un poste majeur. Malgré la capacité de certaines installations (UVE, cogénération) à produire de l'énergie, la volatilité des prix de l'énergie constitue un risque.

Les coûts de transport des déchets continuent de peser : dès lors que les filières de traitement doivent être desservies sur de longues distances, cela pèse sur le coût global du service.

2.3.2 Volatilité des marchés des matières recyclables et contraintes logistiques

Les prix des matières recyclables (plastique, papier, métal, verre) restent sujet à de fortes fluctuations, en fonction de la demande mondiale, des quotas d'importation, des politiques de recyclage dans les pays importateurs, et de la concurrence des marchés.

La capacité locale de traitement ou de valorisation peut être insuffisante : certaines collectivités doivent exporter des flux recyclables vers des centres lointains ou vers l'étranger, ce qui alourdit les coûts logistiques.

Les filières REP (emballages, papiers, plastiques, etc.) renforcent la pression sur les éco-organismes, qui doivent contracter avec les acteurs du traitement, ce qui modifie les modalités de financement et de marché des déchets.

2.3.3 Innovations technologiques et leviers d'efficacité

La digitalisation des services de collecte (capteurs de remplissage de bacs, horaires dynamiques, collecte "intelligente") permet d'optimiser les tournées, de réduire les coûts opérationnels, et d'améliorer le service rendu.

Le tri robotisé assisté par IA, ou les technologies de tri optique de nouvelle génération, tendent à se déployer dans les centres de tri pour augmenter les taux de captation et réduire les impuretés.

Les démarches de valorisation organique (compostage, méthanisation) deviennent incontournables avec le déploiement des obligations de tri à la source des biodéchets. Le secteur des déchets doit adapter ses modes de collecte et de traitement des biodéchets – un enjeu réglementaire majeur.

2.3.4 Enjeux environnementaux, réglementaires et de gouvernance

Le secteur doit contribuer aux objectifs de neutralité carbone, notamment via la réduction des émissions liées aux installations de traitement, au transport, et aux émissions de méthane des décharges non étanches.

Le cadre réglementaire se renforce : interdiction progressive de certains plastiques à usage unique, renforcement des normes de qualité des rejets (air, eau), obligation de tri des biodéchets pour les citoyens (loi anti-gaspillage et économie circulaire), etc.

Le principe «pollueur-payeur» reste central : les producteurs doivent assumer davantage de la chaîne déchets, ce qui influe sur les flux et la responsabilité des collectivités.

Le financement des projets de transition (modernisation des équipements, développement de nouvelles filières) dépend de subventions

publiques, mais l'appui de l'État montre des signaux de contrainte (réduction annoncée du Fonds vert, désengagement relatif).

Il est prévu qu'à compter de 2027, la fraction fermentescible issue des installations de tri-mécano-biologiques (TMB) ne pourra plus être utilisée pour la fabrication de compost. Les acteurs de la filière TMB réclament un moratoire ou un report de l'échéance de 2027, estimant que la fin d'utilisation des composts TMB pose problème pour certaines collectivités. Le décret de «socle commun» relatif aux matières fertilisantes et supports de culture (MFSC) déterminera la capacité ou non des composts issus de TMB à répondre aux exigences agronomiques et sanitaires.

En synthèse, le contexte économique pour 2026 est caractérisé par une croissance mondiale modeste, des marges de manœuvre budgétaires limitées, et une pression accrue sur les finances locales. Dans ce contexte, le secteur des déchets, mission essentielle pour les collectivités, doit composer avec des coûts croissants, des obligations réglementaires renforcées, et une exigence de performance environnementale accrue.

Pour le SMAV, cela impose de poser des hypothèses prudentes dans le rapport d'orientation budgétaire : maîtriser les coûts de fonctionnement (énergie, transport, personnel), anticiper les besoins d'investissement dans les filières innovantes ou de valorisation, sécuriser les ressources (subventions, éco-organismes, partenariats) et intégrer les risques de volatilité des marchés de recyclables.

3. Situation financière de la collectivité

3.1 Chiffres clés

Le SMAV est un établissement public intercommunaire, administré directement par les élus des 3 territoires qui lui ont transféré la compétence du « service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » :

- La Communauté Urbaine d'Arras (CUA) ;
- La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) ;
- La Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA).

Le SMAV est au service d'environ 170 000 habitants qui vivent dans 197 communes, sur un territoire de 1 234 km² (118 820 habitants pour la CUA, 31 238 habitants pour le CCCA, 27 666 habitants pour le CCSA).

Pour assurer ses missions, le SMAV dispose et exploite plusieurs installations soumises à la réglementation sur la protection de l'environnement :

- 1 centre de compostage des déchets verts ;
- 2 recycleries ;
- 1 centre de valorisation multi-filières ;
- 1 centre de tri des ordures ménagères (Selectrom) ;
- 13 déchèteries réparties sur le territoire (dont une à l'usage des professionnels) ;
- 2 antennes de collecte.

Le SMAV c'est :

- 26 équipes de collecte en porte à porte et DAE (déchets d'activités économiques) ;
- 5 chauffeurs équipés de 6 camions-grue et multi-benne et 3 agents pour le ramassage des dépôts aux abords des PAV ainsi que pour leur lavage extérieur ;
- 310 PAV CS - 394 PAV OM - 284 PAV verre ;
- 557 colonnes à verre ;
- 171 bornes textiles réparties sur le territoire ou accessible en déchèterie.

La quantité moyenne de déchets produits par les ménages sur le territoire du SMAV est 430 kg (hors professionnels, hors gravats et remblais).

Environ 97% des ordures ménagères résiduelles sont aujourd'hui valorisées (matière et énergétique) essentiellement grâce au Selectrom (Unité de pré-traitement mécano biologique).

La cotisation à l'habitant pour la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, et la Communauté de Communes du Sud Artois fait l'objet d'une délibération votée en comité syndical.

Les principaux chiffres sont les suivants :

Coût aidé 2024 (= coût restant à la charge du SMAV) : 144€

Détail du coût aidé 2024 :

- 29 133 677,02€/ ensemble des charges ;
- 174€/habitant ;
- 5 126 470€/ éducation des produits ;
- 30,68€/habitant.

Synthèse des chiffres

4 domaines d'activités stratégiques



Objectif SMAV

Réduire de 25%
la production de
déchets ménagers
à l'horizon 2050.

➤ **-7,62%** de baisse du poids de
déchets produits par habitant
entre 2020 et 2024*.

➤ **61,11 %** des déchets
ménagers sont orientés
vers les collectes séparées
(collectes des emballages,
colonnes à verres, bornes
textiles, déchèteries).

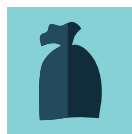
➤ **38,39 %** des déchets sont
orientés vers la poubelle
grise (hors professionnels).

➤ **93,31%**
des déchets valorisés
Sur 88 388 tonnes
de déchets ménagers collectés
auprès des particuliers
(hors gravats et remblais),
82 474 tonnes ont été valori-
sées sous forme de matière
ou de production énergétique.



441 kg

C'est le poids total des déchets produits
par les ménages sur le territoire du SMAV
(hors professionnels, hors gravats et remblais).
contre 443 kg en 2023 soit **0,54% de baisse**



100%

des ordures ménagères résiduelles
sont aujourd'hui valorisées (poubelles
et PAV gris) grâce au Selectrom
(unité de pré-traitement mécano-biologique)
ou en valorisation énergétique.

Le SMAV c'est



26 équipes de collecte en PàP et DAE*

équipées de 26 véhicules, répartis sur 3 antennes :

- Arras : 19 équipes
- Avesnes-le-Comte : 4 équipes
- Riciencourt-les-Bapaume : 3 équipes

*Déchets d'Activités Economiques



171 bornes textiles

Réparties sur l'ensemble du territoire ou acces-
sibles en déchèterie, elles permettent chaque année
de collecter de 700 à 1000 tonnes textiles recyclables
(1049 T en 2024).



310 PAV CS, 394 PAV OM, 284 PAV VERRE et 557 Colonnes à verre

5 chauffeurs équipés de 6 camions-grue et multi-benne assurent
la logistique de collecte et 3 agents pour le ramassage des dépôts
aux abords des PAV ainsi que pour leur lavage extérieur. Environ
7 000 tonnes de verre 100% recyclables chaque année et 6 277 tonnes
d'ordures ménagères et d'emballages recyclables collectés qui
concernent 16% de la population.



13 déchèteries

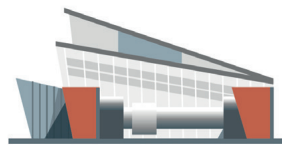
L'implantation des déchèteries sur le territoire a été
définie de façon à garantir à l'ensemble des habitants
un accès à ce service en moins de 15 minutes de-
puis leur domicile. Ce maillage est renforcé par deux
conventions conclues avec les déchèteries de Pas-en-
Artois et de Saint-Pol-sur-Ternoise, assurant ainsi la
couverture des communes limitrophes du SMAV.

Synthèse des chiffres

Selectrom



COLLECTE DES
ORDURES MÉNAGÈRES
30 815 T



SELECTROM



ÉVAPORATION
1 892 T



FERREUX ET MATÉRIAUX
RECYCLABLES
4 933 T



Recyclé à
100%



DÉCHETS À HAUT
POUVOIR CALORIFIQUE
16 393 T



Production
d'énergie
100%



MATIÈRE
ORGANIQUE
6 427 T



Compostage
100%



ENFOUISSEMENT
(refus de tri)
0 T

STOCK
EN ATTENTE
DE TRAITEMENT
1 170 T

Indicateurs économiques et financiers

COÛT AIDÉ* :

144€

Coût aidé 2024

29 133 677,02 €/ensemble des charges

174 €/habitant

5 126 470 €/déduction des produits

30,68 €/hab

141€

Coût aidé 2023

28 771 364,18 €/ensemble des charges

172 €/habitant

5 278 564 €/déduction des produits

31,61 €/hab

*Coût aidé = coût restant à la charge du SMAV

Ensemble des charges de structure (communication, prévention, collecte, traitement dont amortissement...) qui affectent la gestion des déchets, déduction faites des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). **Suite à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), le SMAV a été amené à un recalcul des données pour 2024 et les années à venir.**

3.2 Recettes de fonctionnement 2025

	ESTIMATIF CA 2025	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV	18 000 000,00	17 002 464,64	16 640 178,81	14 983 683,22	14 770 873,24	12 707 500,74	13 756 493,93
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 442 508,65	15 179 597,11	14 726 680,77	15 243 989,86	11 911 721,41	10 881 042,00	10 850 045,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	165 000,00	164 070,84	4 098,44	1,91	1,82	14 293,79	4 201,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 000,00	20 274,42	103 438,77	85 438,62	149 039,33	129 276,57	2 899 149,52
ATTENUATIONS DES CHARGES	510 000,00	551 282,38	618 256,02	796 939,67	1 034 906,05	632 813,60	425 069,26
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 267 508,65	32 917 689,39	32 092 652,81	31 110 053,28	27 866 541,85	24 364 926,70	27 934 959,38
RECETTE D'ORDRE	166 213,00	104 522,07	202 742,72	202 742,72	202 742,72	202 742,72	224 542,21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 433 721,65	33 022 211,46	32 295 395,53	31 312 796,00	28 069 284,57	24 567 669,42	28 159 501,59
AFFECTATION N-1	6 495 530,66	3 796 407,83	1 870 978,47	575 760,11	2 487 684,00	3 049 593,00	4 018 999,00
TOTAL	40 929 252,31	36 818 619,29	34 166 374,00	31 888 556,11	30 556 968,57	27 617 262,42	32 178 500,59

Les 2 principales recettes réelles de fonctionnement pour le budget du SMAV sont d'une part la participation des membres à l'habitant (45%) et d'autre part les produits et ventes diverses (53%).

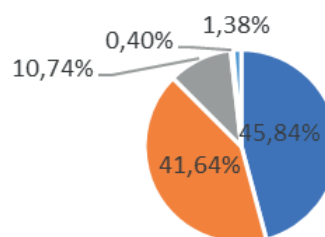
En 2023, un rééquilibrage entre les participations des membres à l'habitant et la participation des membres au tonnage a été effectué pour suivre les préconisations du rapport CALIA.

Les produits et ventes diverses se sont maintenus par rapport à 2024. Un nouvel appel d'offre avec le SYMEVAD (Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets pour les communautés d'agglomérations du Douaisis, Hénin-Carvin et communauté de communes d'Osartis-Marquion) et la CCPC (communauté de communes du Pévèle Carembault) a été lancé afin de maintenir des prix de reprise attractifs pour 2026.

Les soutiens des éco-organismes se sont maintenus sur cette année dans un contexte incertain.

A hauteur également d'environ 2% se trouvent les atténuations de charges et les produits exceptionnels (principalement la vente de l'antenne de collecte d'Avesnes 150K€ et des remboursements d'indemnités journalières).

Répartition des Recettes Réelles 2025



- PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- ATTENUATIONS DES CHARGES

Sur 2025, les Recettes Réelles de fonctionnement ont augmenté de 1.3M€.

Des opérations de régularisation fiscale sur la taxation des contributions à la tonne restent en suspens et pourraient affecter le montant des recettes de fonctionnement pour un montant de 3.8M€.

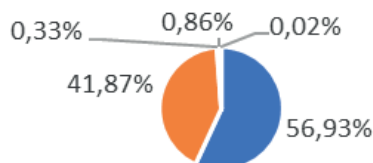
3.3 Dépenses de fonctionnement 2025

	ESTIMATIF CA 2025	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 200 000,00	14 683 511,97	14 641 544,20	15 726 841,61	14 424 455,00	10 428 683,78	12 934 140,89
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 009 688,18	11 513 211,48	11 269 906,23	11 226 506,49	10 826 111,13	10 914 343,91	11 461 796,56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00	574 730,50	82 999,54	81 668,36	91 898,33	66 865,16	63 178,55
CHARGES FINANCIERES	260 000,00	333 752,67	310 693,50	231 655,17	263 079,64	296 115,69	327 113,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	2 218,36	264 922,62	45 017,83	1 194 838,47	4 183,39	800 354,62
DOT AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			3 848,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 574 688,18	27 107 424,98	26 573 914,09	27 311 689,46	26 800 382,57	21 710 191,93	25 586 583,79
DEPENSES D'ORDRE	3 000 000,00	2 852 128,12	2 506 680,00	2 506 680,00	2 506 680,00	2 510 558,33	2 855 443,09
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32 574 688,18	29 959 553,10	29 080 594,09	29 818 369,46	29 307 062,57	24 220 750,26	28 442 026,88

Le premier poste de dépenses concerne les charges à caractère général qui représentent 56% des dépenses réelles du SMAV en hausse de 2.5M€. En 2025, avec l'attribution de nouveaux marchés notamment pour la gestion des fractions du SELECTROM, les prix de traitement se sont envolés avec une hausse estimée sur le second semestre 2025 de 1.5M€.

Les charges de personnel s'élèvent à 41% des dépenses réelles en hausse de 500K€ sur un an. Cette augmentation est notamment due aux stagiaires avec l'instauration du RIFSEEP, à la mise en place des primes (mobilité, SFT etc.). Il est à noter l'augmentation de la cotisation retraite CNRACL pour un montant de 134K€.

Répartition des Dépenses Réelles 2025



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles, financières et autres charges de gestion courante représentent 1,2% des dépenses réelles de fonctionnement. Concernant les charges financières, le SMAV a connu une forte baisse en lien avec l'extinction de plusieurs prêts en 2025.

3.4 Résultat comptable du budget

	Estimatif CA 2025	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Résultat de l'exercice en fonctionnement	1 859 033,47	3 054 958,75	3 214 801,44	1 634 933	-1 237 778	346 920	-282 525
Résultat de l'exercice en Investissement (RAR Inclus)	-999 578,96	911 353,02	-1 505 943,47	191 765	-1 021 672	-284 930	610 377
Résultat de l'exercice	859 454,51	3 966 311,77	1 708 857,97	1 826 698	-2 259 450	61 990	327 852

3.5 Evolution de l'autofinancement

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts et exceptionnelles).

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les

dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la situation réelle de la collectivité à la fin de l'exercice.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette (capital).

	ESTIMATIF CA 2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Epargne de gestion	4 807 820	6 125 961	5 994 764	3 989 598	2 375 038	2 825 757	576 694
Epargne brute	4 692 820	5 810 264	5 518 739	3 798 364	1 066 159	2 654 735	2 348 376
Epargne nette	2 359 119	3 290 205	3 140 179	1 716 260	-1 297 889	552 721	320 296

3.6 Principaux investissements 2025

Types de dépenses	Montant	%
Avances BOM	956 496	36,70%
Immobilisations corporelles	1 500 000	57,55%
Immobilisation incorporelles	150 000	5,75%
Immobilisation financières	0	0,00%
Total des investissements 2025	2 606 496	100,00%

Les principaux investissements 2025 concernent :
- L'avance versée pour l'achat de 2 BOM et d'une BOM Grue ;

- L'achat d'un Kangoo, d'une remorque FMA et d'un crible ;
- L'ajout d'un modulaire à Fleming dans le cadre de rapatriement des équipes de Bapaume ;
- L'achat de conteneurs ;

La sécurité des BOM par l'installation de radars ;
Les importantes réparations sur véhicules ;
La vidéoprotection des sites et la mise en place de logiciels.

3.7 Gestion de la dette du budget

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 357 270 €	1,75 %	9 ans et 1 mois	4 ans et 8 mois	11

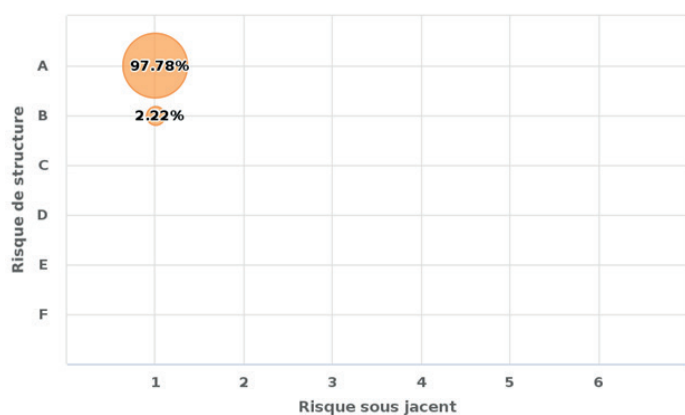
La dette du SMAV ne comporte plus que des emprunts. Il n'y a plus de ligne de trésorerie.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 547 119,29 €	82,52 %	1,56 %
Variable	1810 151,13 €	17,48%	2,61 %
Ensemble des risques	10 357 270,42 €	100,00 %	1,75 %

La dette du SMAV est essentiellement classée A1 selon la charte de bonne conduite ce qui signifie que le risque est faible. Concernant le prêt classé B1, il se termine en décembre 2026. La dette du SMAV sera alors uniquement classée en A1. Le SMAV a continué en 2025 à assainir sa situation

financière notamment en diminuant fortement son capital restant dû et en diminuant sa capacité de désendettement à 1.51.

Quatre prêts se termineront en 2026 avec une extinction complète en 2037.



Remboursement CAPITAL + INTERETS*	Montant**
2025	2 438 741,58 €
2026	1 843 803,76 €
2027	1 220 715,51 €
2028	1 119 068,68 €

* Intérêts estimés pour les taux variables ** Sous réserve de nouvel emprunt

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
CRD au 31/12	10 357 270,00	12 579 258	15 010 068	17 392 119	17 711 237	18 994 135	20 015 000
Epargne brute	4 692 820,47	5 810 264,41	5 518 738,72	3 798 363,82	1 066 159,28	2 654 734,77	2 348 375,59
Capacité de Désendettement en année	2,21	2,17	2,72	4,58	16,61	7,15	8,52

3.8 Provisions pour risques

En 2023, une provision pour dépréciation d'actif (créances de plus de 2 ans) a été réalisée pour la Créance « Mercier Frédéric » pour un montant de 20% de la créance soit 3848€. La créance initiale était de 19 963.60€ en 2015 et elle est au 31/10/2025 de 11 653.03€. Un délai a été accordé par la Trésorerie pour un montant de 100€ par mois.

Aucune provision n'a été réalisée dans le cadre de l'accident du 17 juin 2022, dans la mesure où le SMAV n'a pas encore été cité à comparaître.

Une provision sera proposée au vote des élus dans le cadre du litige de l'exploitation du SELECTROM qui s'est terminée au 31 mai 2025.

Politique des ressources humaines

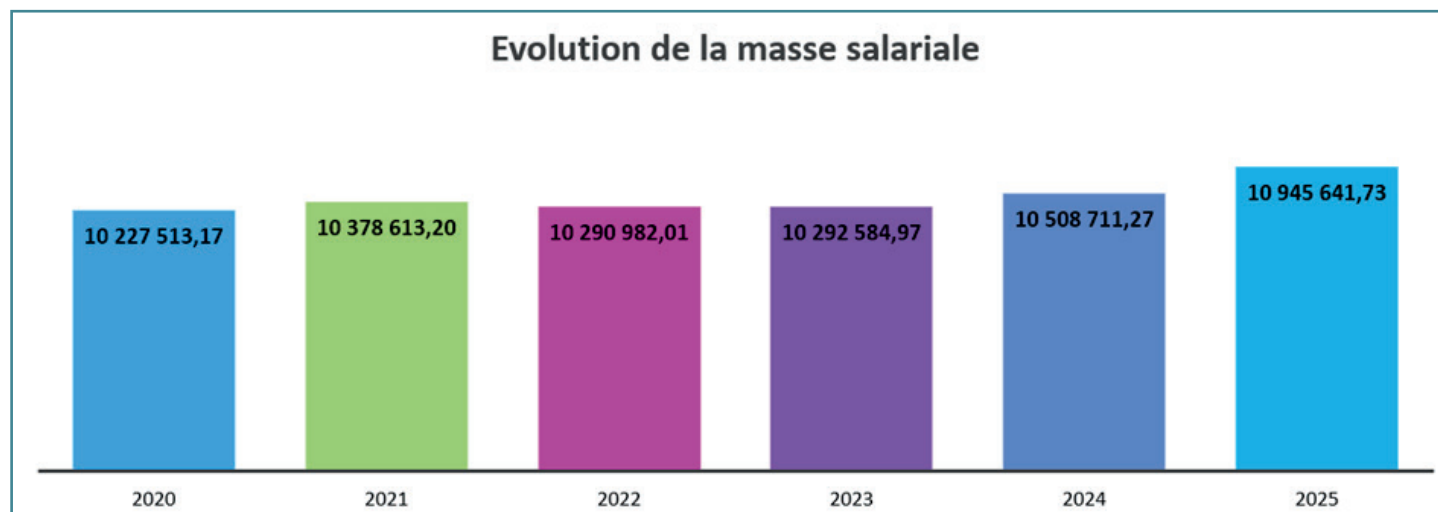
(Basé sur l'estimation du reste à réaliser pour le mois de décembre)

4.1 Evolution de la dépense de 2020 à 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Masse salariale	10 227 513,17	10 378 613,20	10 290 982,01	10 292 584,97	10 508 711,27	10 945 641,73

Augmentation de la masse salariale par rapport à 2024 principalement due :

- Aux stagiairisations avec notamment l'instauration du RIFSEEP pour ces derniers : 369 968,29 €
- Augmentation des cotisations retraite CNRACL : 134 022, 79 €
- Autres primes (mobilité, SFT, etc.)



Masse salariale chargée : brut fiscal + cotisations patronales.

Brut fiscal : rémunération indiciaire + NBI (nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire (IFSE + CIA) + SFT (supplément familial de traitement) + participation prévoyance mutuelle + ITI (indemnité travaux insalubres) + heures supplémentaires + transfert prime point + solde de tout compte.

4.2 Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non-titulaires (non chargée, hors prime exceptionnelle et heure supplémentaire)

		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
		Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012	Montant	% du 012
Titulaires	Rémunération Principale	4 625,10K€	42,38%	4 608,62K€	42,57%	4 702,98K€	41,27%	4 808,44K€	39,85%	5 060,90K€	41,15%	5 175,88K€	40,92%
	Régime indemnitaire	1 169,12K€	10,71%	1 155,02K€	10,67%	1 176,57K€	10,33%	1 132,87K€	9,39%	1 182,79K€	9,62%	1 211,20K€	9,57%
	Primes et Autres indemnités	386,30K€	3,54%	352,39K€	3,25%	357,05K€	3,13%	349,83K€	2,90%	417,72K€	3,40%	375,13K€	2,97%
	NBI, SFT	149,85K€	1,37%	154,03K€	1,42%	149,08K€	1,31%	158,69K€	1,32%	171,14K€	1,39%	168,74K€	1,33%
Non titulaires	Rémunération Principale	737,34K€	6,76%	898,24K€	8,30%	818,19K€	7,18%	914,83K€	7,58%	792,33K€	6,44%	875,70K€	6,92%
	Régime indemnitaire	81,50K€	0,75%	87,26K€	0,81%	81,53K€	0,72%	66,26K€	0,55%	51,78K€	0,42%	72,77K€	0,58%
	Primes et Autres indemnités	43,55K€	0,40%	47,85K€	0,44%	50,50K€	0,44%	72,02K€	0,60%	62,73K€	0,51%	65,08K€	0,51%
	SFT	6,49K€	0,06%	8,85K€	0,08%	8,16K€	0,07%	9,53K€	0,08%	4,52K€	0,04%	6,39K€	0,05%
Apprenti	Rémunération Principale		0,00%	9,37K€	0,09%	27,50K€	0,24%	20,70K€	0,17%	14,14K€	0,11%		0,00%
	Primes et Autres indemnités		0,00%	120,00 €	0,00%	240,00 €	0,00%	225,00 €	0,00%	225,00 €	0,00%	0	0
Total général		7 199,25K€	65,96%	7 321,75K€	67,63%	7 371,80K€	64,69%	7 533,41K€	62,44%	7 758,27K€	63,08%	7 950,88K€	62,85%

4.3 Nouvelle bonification indiciaire (au 1^{er} novembre 2025)

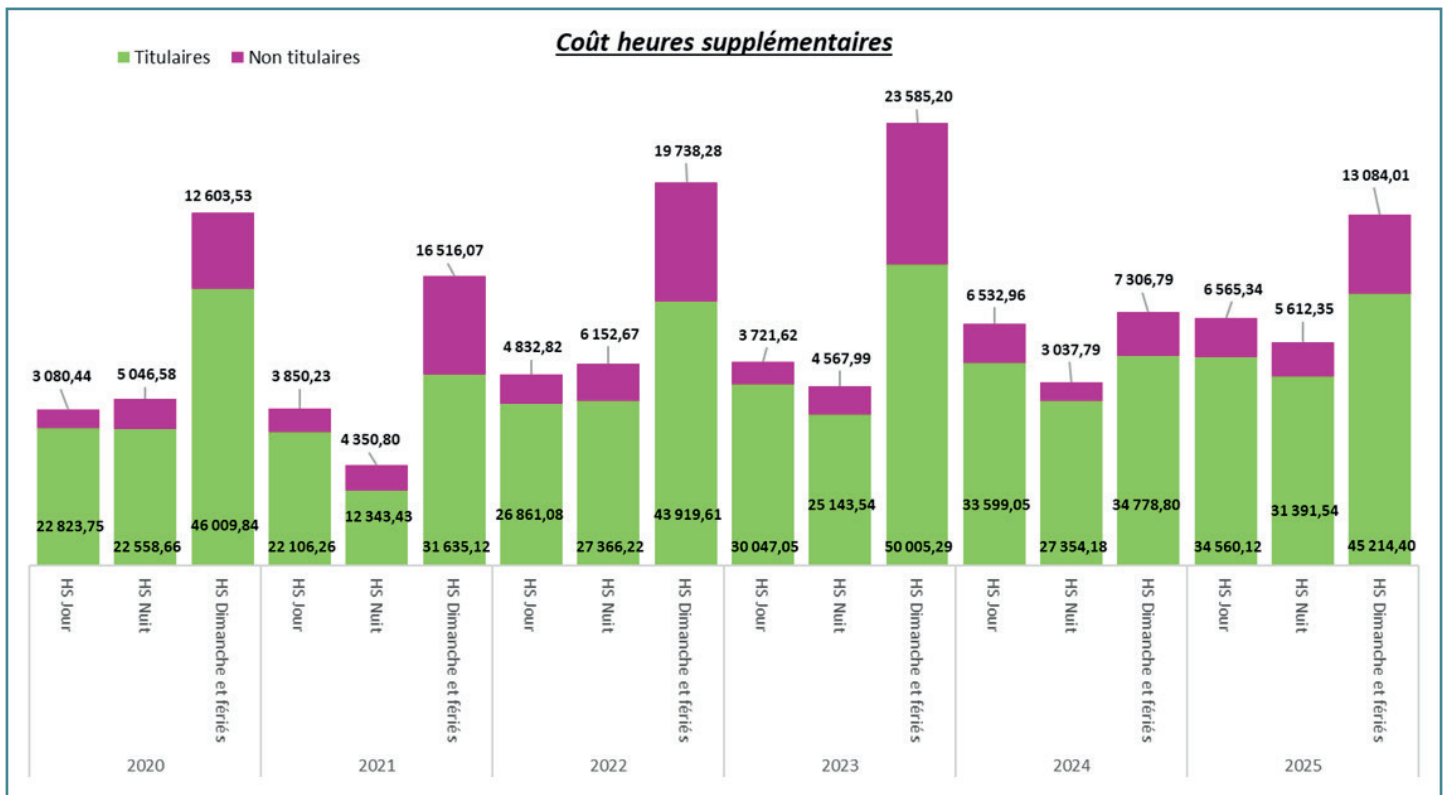
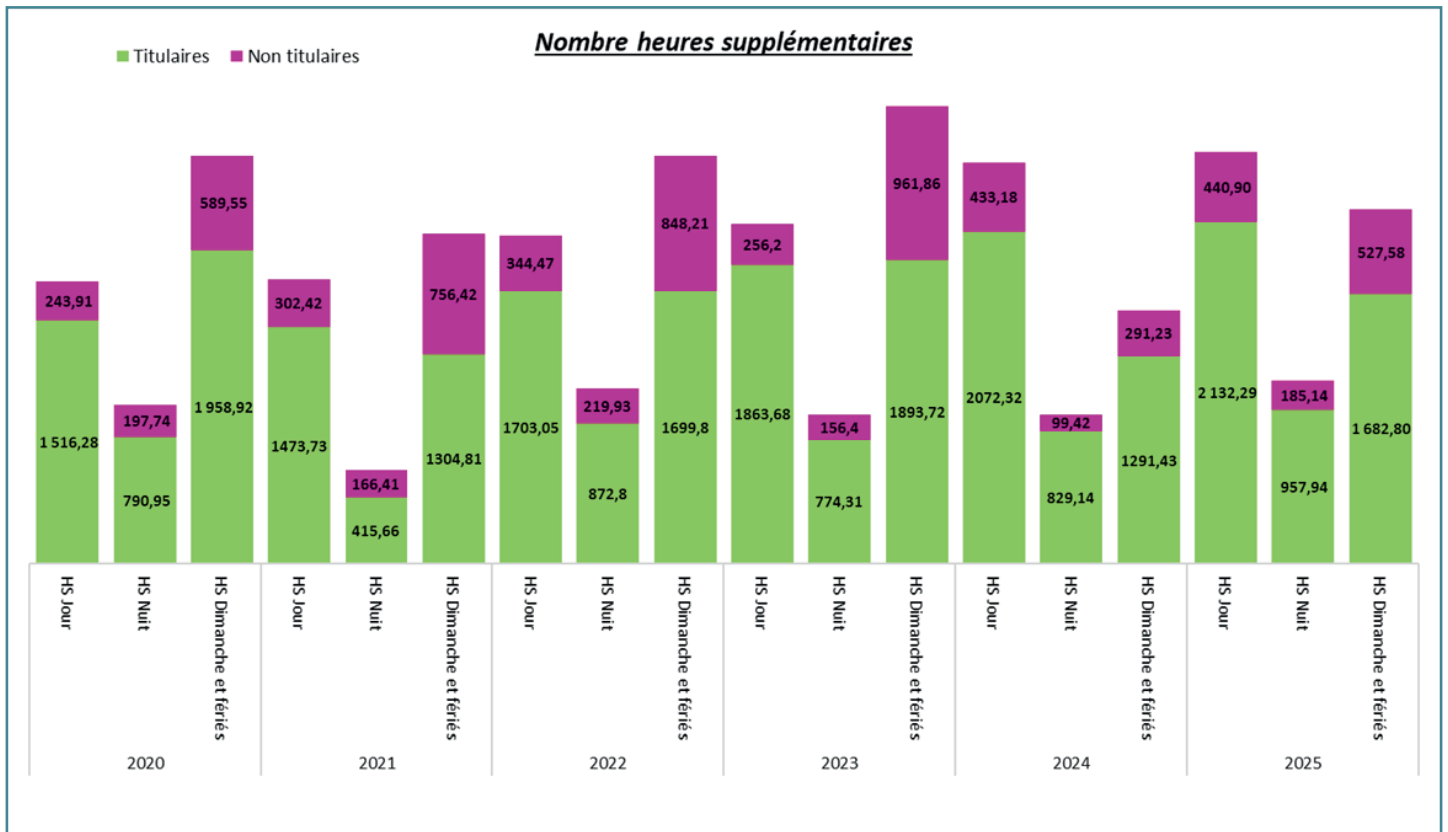
Libellé	Nbre de points	Nbre de bénéficiaires
Accueil du public	10	53
Direction des établissements publics locaux ne figurant pas sur la liste prévue au deuxième alinéa de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et assimilables à une commune de plus de 2 000 habitants	30	2
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière	25	6
Encadrement d'une équipe d'au moins 5 agents	15	15
Régisseur	20	2
Total général		78

La NBI « accueil du public », majoritaire au sein de notre établissement, est principalement attribuée aux agents titulaires affectés en déchèterie (37 agents).

4.4 Heures supplémentaires

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	Nbre d'heures	4 266,15	3 194,20	4 275,65	4 531,71	4 192,89	4 773,03
	Coût	91 392,25 €	66 084,81 €	98 146,91 €	105 195,88 €	95 732,03 €	111 166,06 €
Non titulaires	Nbre d'heures	1 031,20	1 225,25	1 412,61	1 388,46	854,58	1 153,62
	Coût	20 730,55 €	24 717,10 €	30 723,77 €	32 038,85 €	17 242,82 €	25 261,70 €
Total général	Nbre d'heures	5 297,35	4 419,45	5 688,26	5 920,17	5 047,47	5 926,65
	Coût	112 122,80 €	90 801,91 €	128 870,68 €	137 234,73 €	112 974,85 €	136 427,76 €

Sur l'année 2025, 10 jours fériés ont été travaillés ou rattrapés contre 8 en 2024.



4.5 Avantages en nature (logement, repas, véhicules)

- 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction.
- 7 agents bénéficient d'un véhicule de service avec remisage à domicile.
- Les déplacements professionnels sont effectués, dans la mesure du possible, à l'aide des véhicules de services.

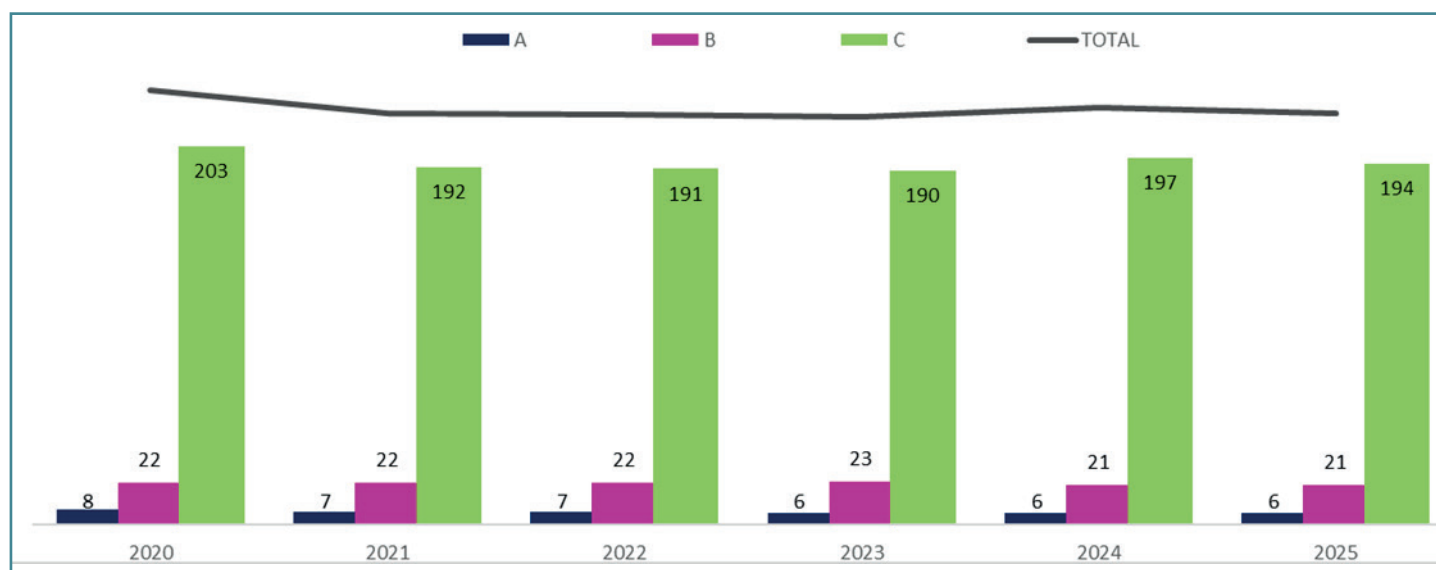
Les agents stagiaires, titulaires et contractuels permanents, bénéficient de titres restaurants d'une valeur faciale de 8,40€ dont 60% sont pris en charge par l'employeur.

L'établissement ne dispose d'aucun logement de fonction.

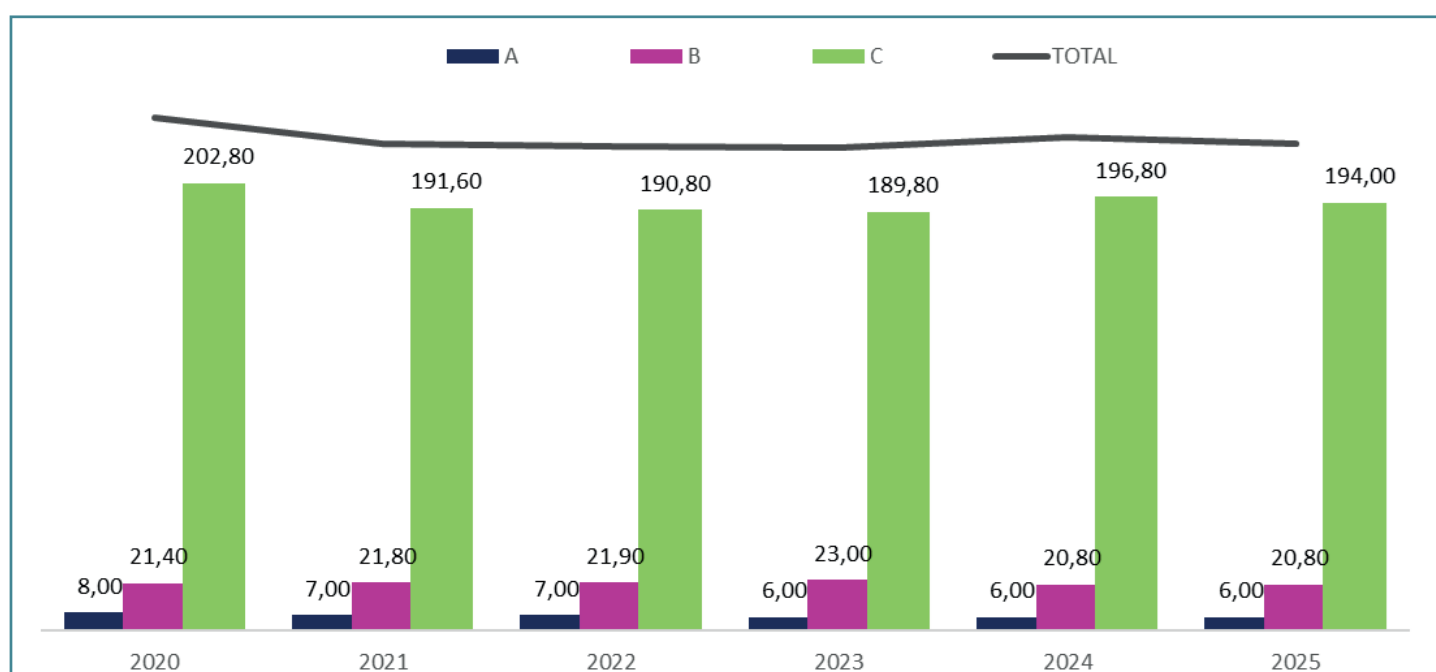
4.6 Structure des effectifs

4.6.1 Effectif permanent

	Effectif permanent au 31/12 de chaque année					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	8	7	7	6	6	6
Catégorie B	22	22	22	23	21	21
Catégorie C	203	192	191	190	197	194
TOTAL	233	221	220	219	224	221

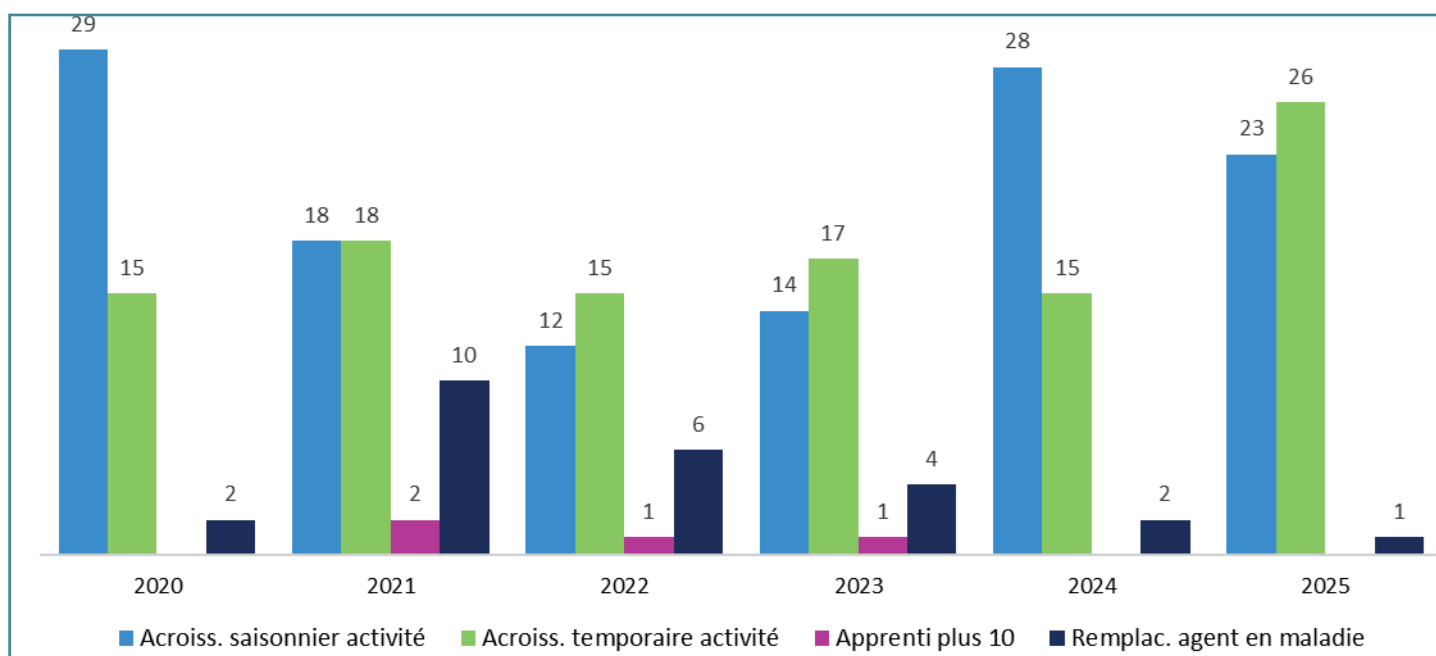


	Effectif permanent en équivalent temps plein au 31/12 de chaque année					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	8	7	7	6	6	6
Catégorie B	21,40	21,80	21,90	23,00	20,80	20,80
Catégorie C	202,80	191,60	190,80	189,80	196,80	194
TOTAL	232,20	220,40	219,70	218,80	223,60	220,80

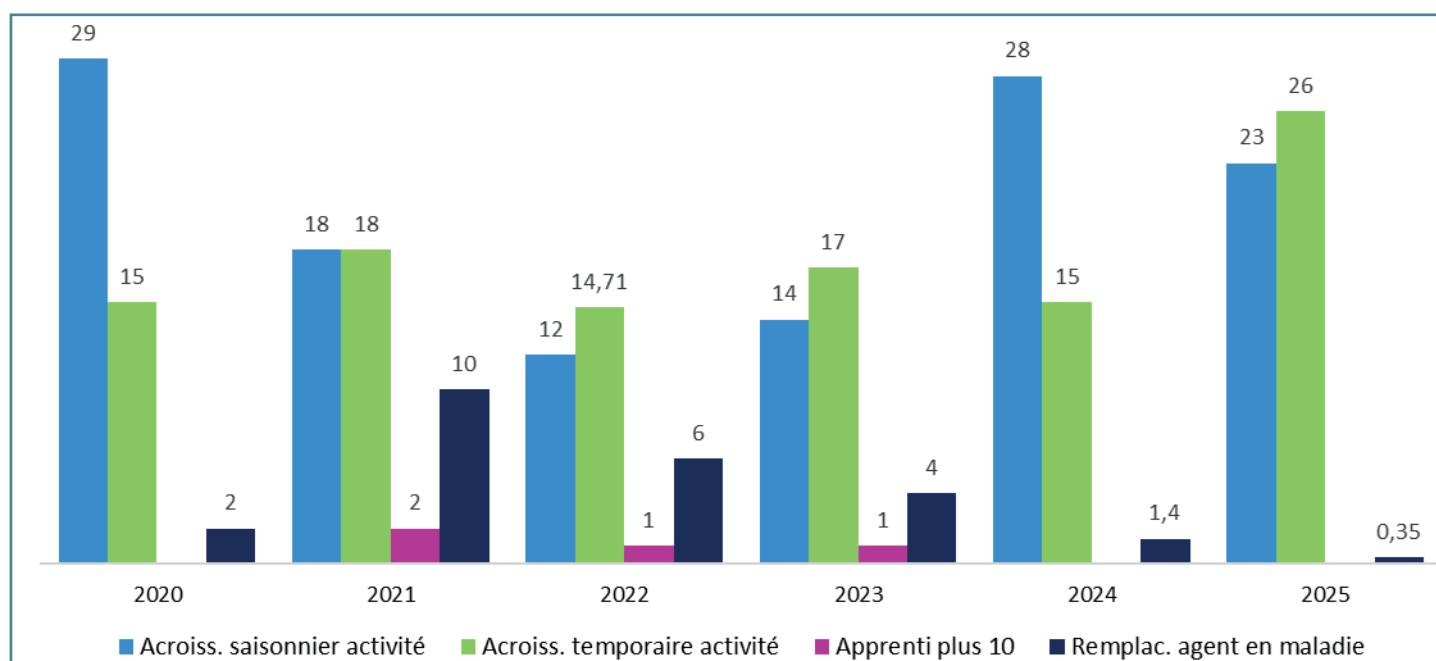


4.6.2 Effectif non permanent

	Contractuels au 31/12 de chaque année					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Acroiss. saisonnier activité	29	18	12	14	28	23
Acroiss. temporaire activité	15	18	15	17	15	26
Apprenti plus 10		2	1	1	-	-
Remplac. agent en maladie	2	10	6	4	2	1
TOTAL	46	48	34	36	45	50



	Contractuels en ETP au 31/12 de chaque année					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Acroiss. saisonnier activité	29	18	12	14	28	23
Acroiss. temporaire activité	15	18	14,71	17	15	26
Apprenti plus 10		2	1	1	-	-
Remplac. agent en maladie	2	10	6	4	1,4	0,35
TOTAL	46	48	33,71	36	44,4	49,35



4.6.3 Entrées et sorties d'effectifs

221 agents permanents en activité au 31/12/2025 contre 224 au 31/12/2024 soit - 3 agents.

9 arrivées
- 9 stagiairisations

12 départs
- 4 départs en retraite
- 6 départs volontaires (Démission)
- 1 abandon de poste
- 1 décès

- 3 agents

Soit un taux de remplacement de 0,75

(Taux de remplacement = Somme des arrivées sur poste permanent / Somme des départs)

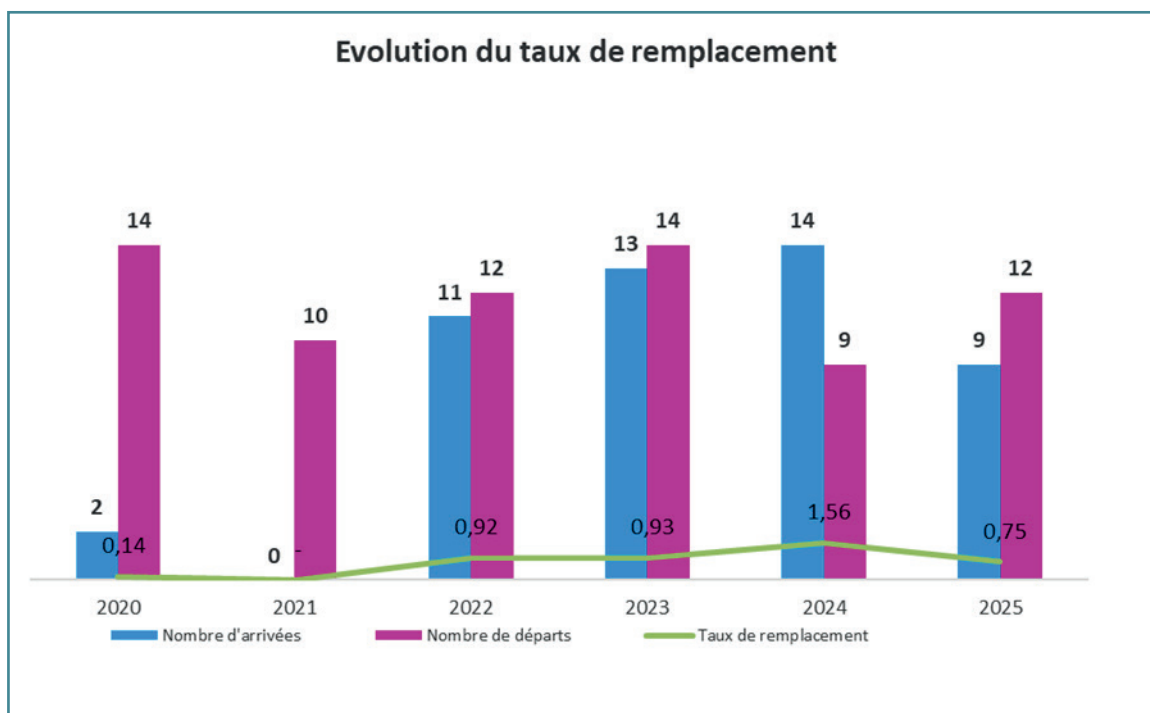
Stagiairisations : BAEYENS Stéphane (01/07/25), DECOBERT Arnaud (01/10/25), GUILBERT Thomas (01/06/25), HENOCQ Thomas (01/06/25), LAMARCHE Anthonin (01/01/25), LANDRU Terry (01/04/25), PONTHEU Julien (01/01/25), THIRE Nicolas (01/06/25), VIEZ Chloé (01/06/25).

Départs en retraite : BREBION Régis (01/08/25), CARPENTIER Sébastien (01/03/25), HEROGUELLE Jean-Noël (01/07/25), PRUVOST Jean-Hubert (01/10/25).

Démissions : COUVREUR Théo (01/10/25), FICHAUX Geoffrey (11/11/25), JONVILLE Michaël (11/03/25), LUCAS Jimmy (01/09/25), PREVOST Olivier (01/03/25), ROULAND Yvan (18/01/25)

Abandon de poste : LE LAY Emmanuel (28/01/25)

Décès : DETEUF Frédéric (18/03/25)



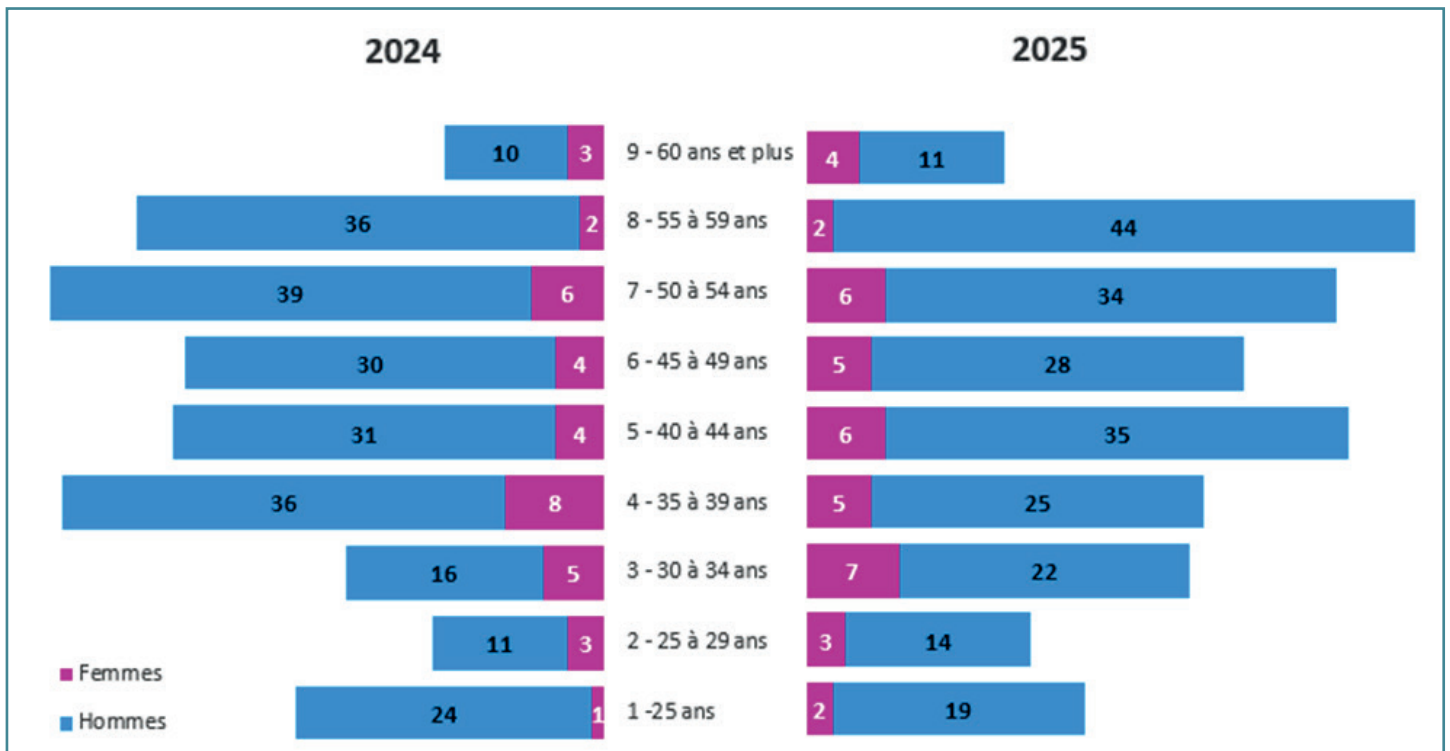
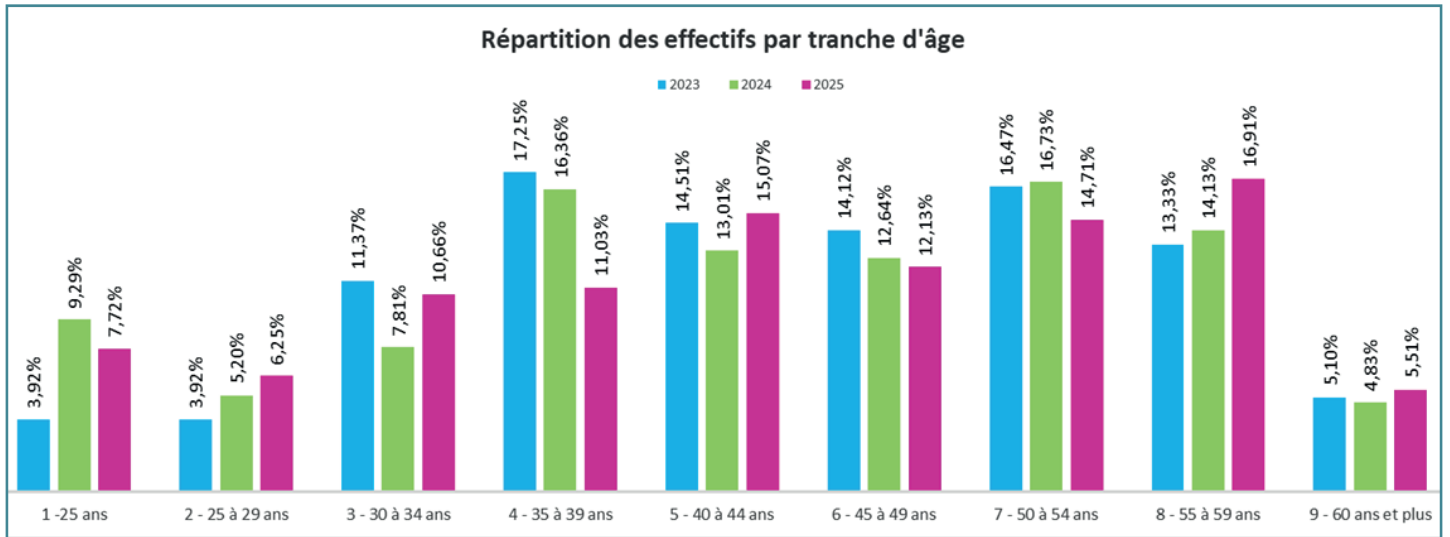
4.6.4 Pyramide des âges

La moyenne d'âge, tous statuts confondus, au sein du Syndicat est en très légère hausse en 2025 pour atteindre 43,39 ans (42,99 ans en 2024) mais subit une augmentation constante depuis 2019 (41,84 ans). La moyenne d'âge par catégories est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cat. A	43,50	42,14	43,57	44,33	45,33	46,33
Cat. B	43,48	43,48	45,09	46,17	46,71	47,71
Cat. C	41,65	43,26	43,88	43,93	41,97	42,94

La moyenne d'âge des femmes est moins élevée que celle des hommes, avec respectivement 42,23 et 43,59 ans.

La part des agents de moins de 30 ans représente 13,97 % contre 14,50 % en 2024 et 7,84 % en 2023. La part des agents de 50 ans et plus représente 37,13 % contre 35,69% en 2024 et 34,90% en 2023.



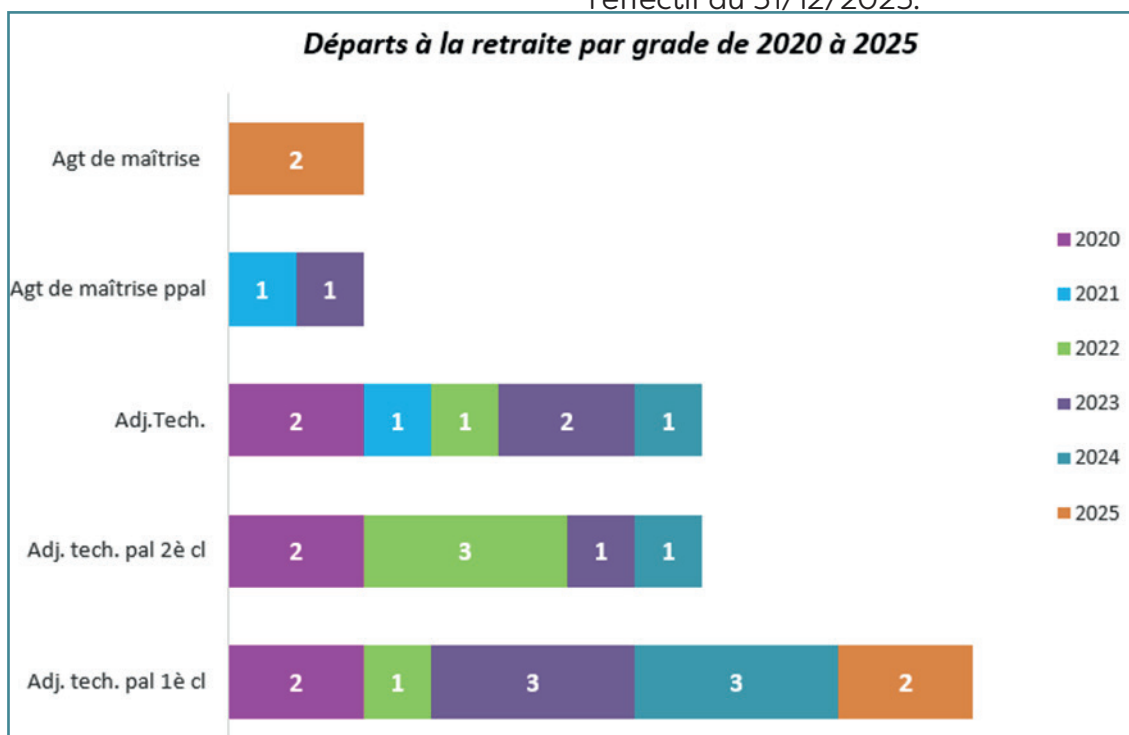
**En 2025, 61 agents étaient âgés de 55 ans et plus.
En 2024, on compte 51 agents dans cette même tranche d'âge.**

4.6.5 Départs à la retraite

29 départs en retraite ont eu lieu depuis 2020, soit 4,83 départs par an en moyenne. Cela représente 13,12 % de l'effectif au 31/12/2025.

Catégorie	Poste	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
C	Agent de caractérisation						1	1
	Agent d'entretien					1		1
	Agent de maintenance						1	1
	Chauffeur BOM	1			4	1		6
	Chauffeur SPL		1		1			2
	Conducteur d'engin					1		1
	Opérateur de tri			2		1		3
	Ripeur	4		1	1		1	7
	Valoriste	1	1	2	1	1	1	7
Total général		6	2	5	7	5	4	29

l'effectif au 31/12/2025.



Les départs prévisibles à la retraite dès l'âge légal

L'analyse prospective des départs en retraite (selon les textes en vigueur au 15/10/2025) prévoit 20 départs en retraite sur les 4 ans à venir, soit 5 par an en moyenne. Cela représente 9,05 % de

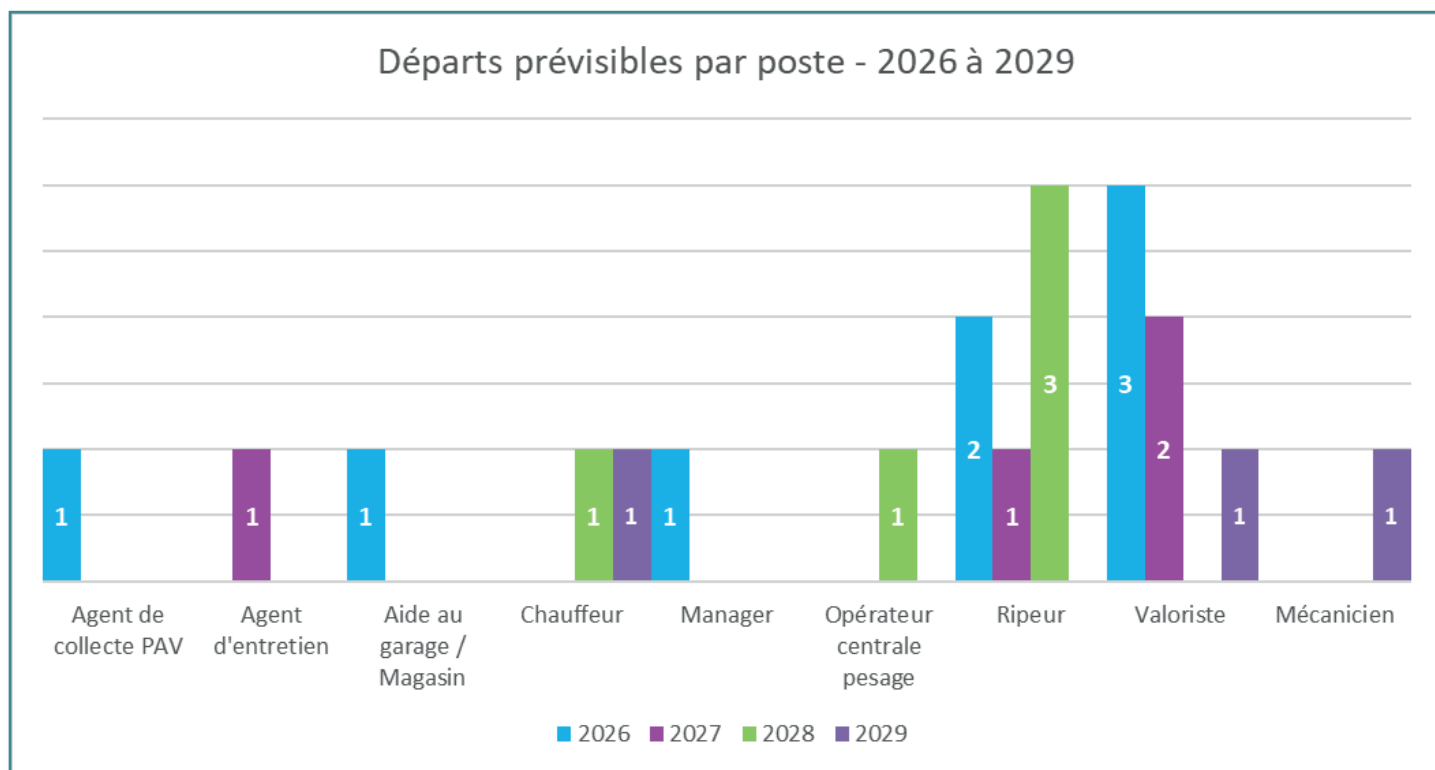
Prévision des départs d'ici 2029 par catégories :

- Catégorie C : 20 agents

Principal cadre d'emploi impacté :

- Adj. Technique (C) : 20 agents

Départs prévisibles par poste - 2026 à 2029



Constats de 2020 à 2029

4,07 % de départs en retraite sont à prévoir sur les 4 prochaines années.

Les départs en retraite de 2026 à 2029 occasionneront une baisse de 9,05 % de l'effectif (Réf 12/2025)

4.8 Evolution de carrière

L'avancement d'échelon, l'avancement de grade et la promotion interne.

L'avancement d'échelon : c'est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur dans un même grade. Il a lieu de façon continue (selon des durées définies pour chaque grade).

L'avancement de grade : c'est le passage d'un grade au grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois.

La promotion interne : c'est le passage d'un cadre d'emplois à un cadre d'emplois supérieur, en fonction des conditions d'ancienneté et/ou d'examen professionnels et des postes existant dans la collectivité. C'est un avancement qui reste exceptionnel.

En 2025, sur 221 agents, 55,65 % de l'effectif des titulaires et stagiaires ont bénéficié d'une évolution de carrière, soit 123 agents (Avance-

ment d'échelon, de grade ou promotion interne).

La répartition par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 5 agents
- Catégorie B : 10 agents
- Catégorie C : 108 agents

Parmi ces évolutions de carrière, on dénombre :

- 103 avancements d'échelons : 46,60 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :

- 4,85 % des agents de catégorie A (5 agents)
- 4,85 % des agents de catégorie B (5 agents)
- 90,30 % des agents de catégorie C (93 agents)

20 avancements de grade sur 35 agents éligibles : 09,04 % des agents titulaires et stagiaires en ont bénéficié.

Ces avancements concernent :

- 0 % des agents de catégorie A (0 agent)
- 25,00 % des agents de catégorie B (5 agents)
- 75,00 % des agents de catégorie C (15 agents)

Promotion interne : sur les 11 dossiers présentés, le Centre de Gestion a décidé de n'attribuer aucune promotion interne.

Projection sur les prochains avancements d'échelons

Catégories et grades	Agents	Indice majoré 2025	Indice majoré 2026	Points majorés supplémentaires
☒ Catégorie B	10	4738	4860	122
Rédacteur	1	449	449	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	916	959	43
Technicien principal de 1ère classe	7	3373	3452	79
☒ Catégorie C	79	31018	31660	642
Adjoint administratif territorial	1	369	370	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	1147	1162	15
Adjoint technique territorial	22	8151	8177	26
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	23	9585	9914	329
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	21	8022	8185	163
Agent de maîtrise	1	375	377	2
Agent de maîtrise principal	8	3369	3475	106
Total général	89	35756	36520	764

Soit un coût total chargé estimé pour 2026 de 64 633,48 €

Projection sur les prochains avancements de grade par ancienneté

Catégorie et grade	Agents	Point annuel supplémentaires
☒ A	1	180
Ingénieur principal	1	180
☒ C	36	3324
Adjoint administratif pal 1 cl	1	132
Adjoint d'animation pal 1 cl	1	132
Adjoint technique pal 1 cl	20	2652
Adjoint technique pal 2 cl	13	348
Agent de maîtrise principal	1	60
Total général	37	3504

Soit un coût total chargé estimé pour 2026 de 24 875,60 €

Projection sur les dossiers de promotion interne réalisés (sous réserve d'évolution)

Catégorie et grade	Agents	Point annuel supplémentaires
☒ A	1	576
Attaché (Sans examen)	1	576
☒ B	2	0
Rédacteur (Sans examen)	2	0
☒ C	2	24
Agent de maîtrise (Avec examen)	2	24
Total général	5	600

Soit un coût total chargé estimé pour 2026 de 4 259,52 €

Contrairement à l'avancement de grade, la promotion interne permet d'accéder à un cadre d'emplois supérieur par inscription sur une liste d'aptitude.

Ce type de recrutement n'est pas prévu pour l'ensemble des statuts particuliers des cadres d'emplois.

Modalités d'attribution

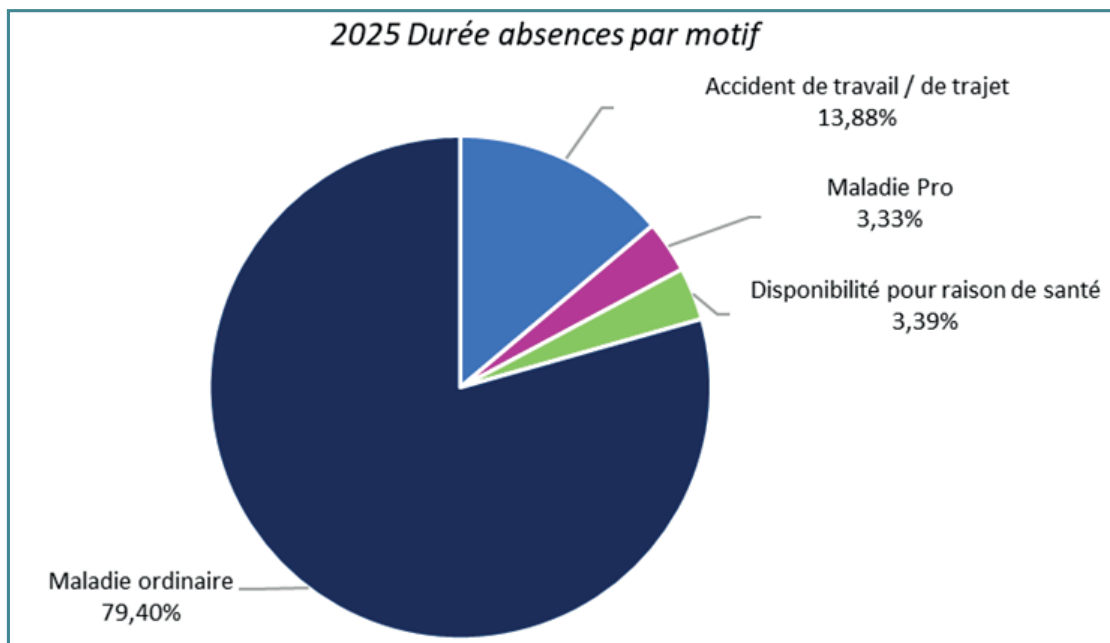
La promotion interne a lieu après inscription sur une liste d'aptitude auprès du Centre de Gestion : Soit au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents

Soit après une sélection par voie d'examen professionnel. L'examen professionnel demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à l'inscription sur la liste d'aptitude du fonctionnaire.

Proposition de promotion interne

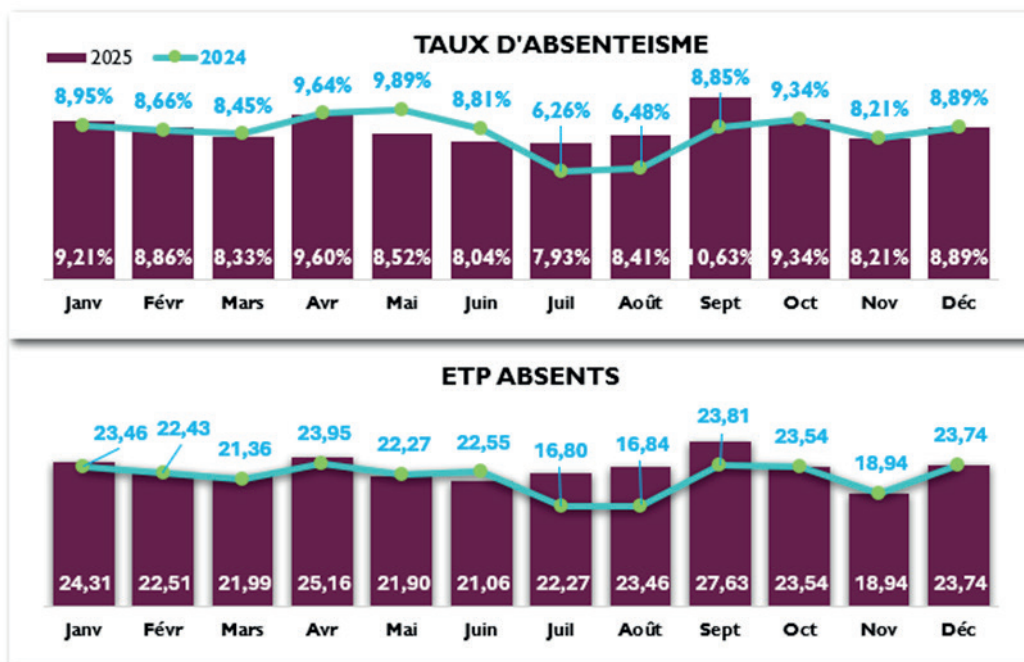
Concernant les collectivités affiliées au Centre de Gestion, l'établissement de la liste d'aptitude est effectué par le Président(e) du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et après étude des dossiers de demandes de promotions internes transmis par les collectivités.

4.9 Absentéisme (Estimation jusqu'au fin d'année effectuée avec les chiffres de l'année dernière)



Evolution de l'absentéisme par rapport à 2024

En 2025, le taux d'absentéisme au SMAV est de 8,84 % (8,51 % en 2024) soit une évolution de 3,97 %.



4.10 Temps de travail

Le temps de travail au SMAV est de 1607h par an.

Cas particulier des ripeurs : prise en compte de la pénibilité : 1530h par an (11 jours de repos (RCP) supplémentaires).

- 37h00 pour l'ensemble des agents sauf la collecte
- 36h15 pour les chauffeurs et chauffeurs-ripeurs
- 35h00 pour les ripeurs.

3 types d'horaires :

- **Horaire fixe** : définition précise des heures de travail ;
- **Horaire libre** : les horaires s'adaptent à l'activité. La régulation pour le respect des 37h00 semaine doit se faire à la semaine ou à la quinzaine ;
- **Horaire variable** : 4h de travail minimum par jour avec pour plage fixes de présence 9h30-11h45 / 14h15-16h00. La régulation se fait via un compteur appelé « débit-crédit » pouvant de -3h00 à

+12h00. Lorsque l'agent a des heures en positif, il peut les cumuler pour prendre jusqu'à 10 jours de repos par an.

Droits à congés

La période de référence est en année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

Le calcul repose sur 5 fois la durée hebdomadaire de travail (travail sur 5 jours = 25 CA ; travail sur 4 jours = 20 CA).

Congés de fractionnement jusqu'à 2 jours supplémentaires par an.

RTT : 37h00 = 12 RTT ; 36h15 = 8 RTT. En cas d'absences (Maladie, Accident, ...) perte de 1 RTT si absence supérieure à 24 jours (attention le légal est de 19 jours pour 37h et 28.5 pour 36h15).

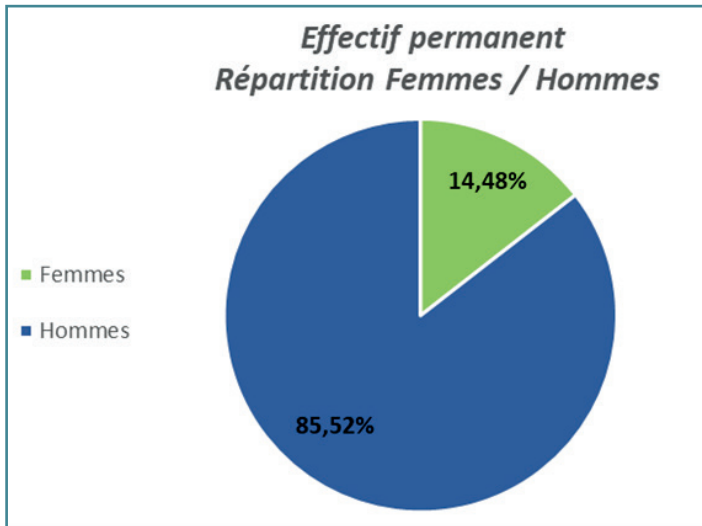
Dans le cadre de l'étude menée sur le temps de travail, chaque service a été invité à faire part de ses avis afin d'identifier les avantages et les inconvénients du temps de travail actuel ainsi que les propositions d'améliorations.

Ce travail, mené conjointement avec les services, permettra d'aboutir en 2026, à l'actualisation du Règlement Général des Services, tout en trouvant le meilleur équilibre possible entre :

- Qualité de service ;
- Qualité de vie au travail ;
- Considération du travail ;
- Efficacité de l'organisation.

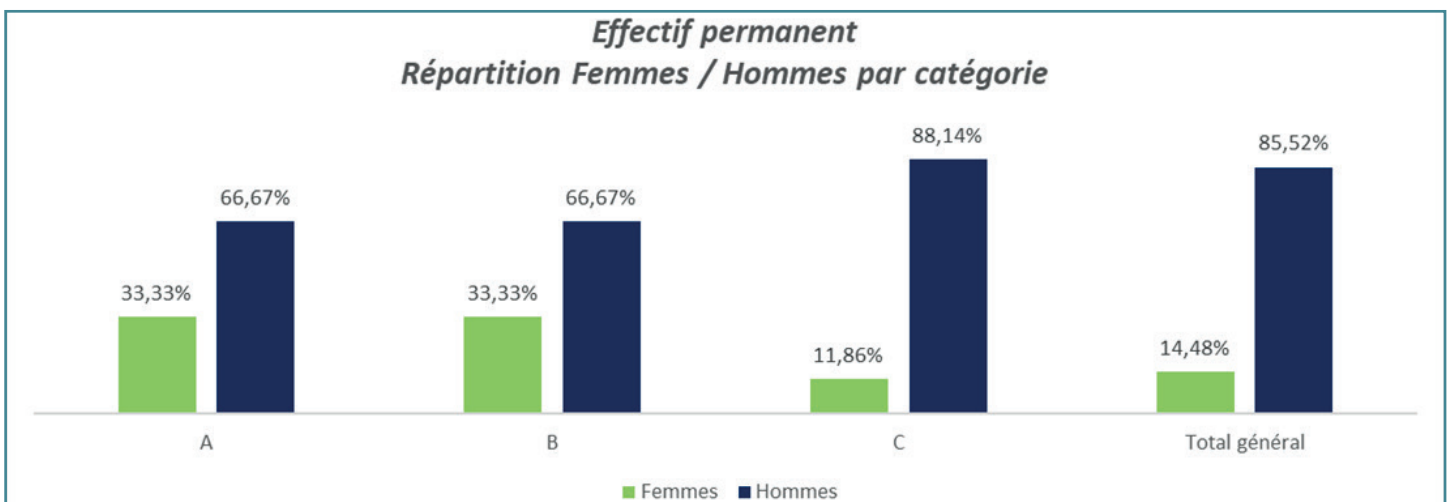
4.11 Egalité Femme – Homme dans la collectivité : Etat des lieux de la parité

Répartition des effectifs permanents



L'effectif permanent du mois de décembre 2025 est de 32 femmes et 189 hommes. Soit 1 femme et 4 hommes en moins par rapport à 2024. Le taux de féminisation au sein du Syndicat Mixte Artois Valorisation est bien en dessous du taux national de la Fonction Publique Territoriale qui est de 61 % (source INSEE – 2022).

Répartition des effectifs permanents par catégorie hiérarchique



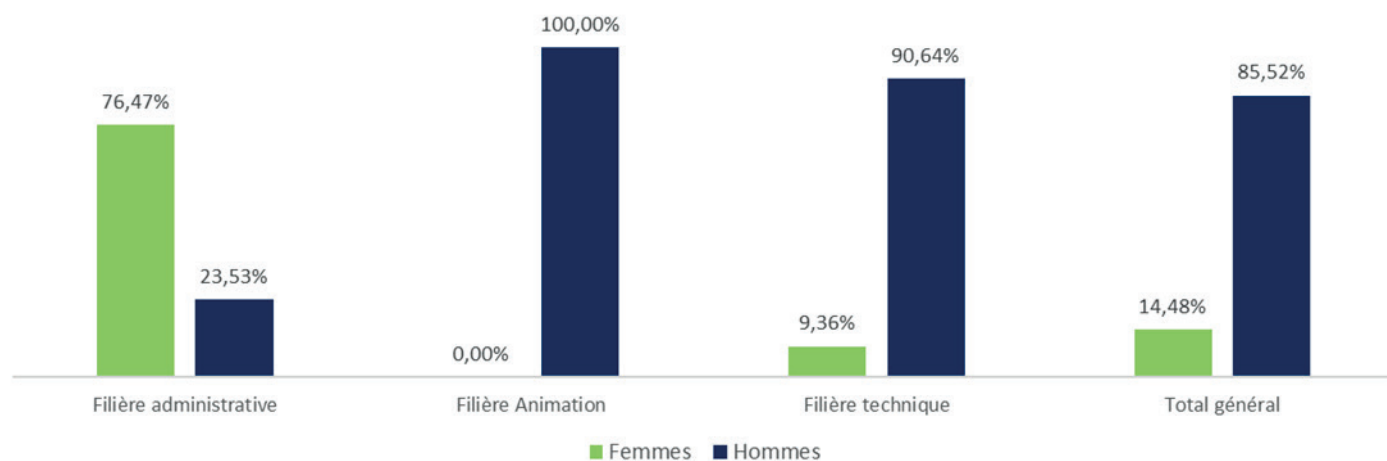
En tout état de cause, à ce jour, les chiffres de féminisation au SMAV sont inférieurs à ceux de la Fonction Publique Territoriale pour toutes les catégories. D'après le rapport annuel de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction

Publique portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique (édition 2024), en catégorie A 69% sont des femmes, 64% en catégorie B et 59% en catégorie C.

Répartition des effectifs permanents par filière

	Femme	Homme	Total	% Femme	% Homme
Filière administrative	13	4	17	76,47%	23,53%
Filière animation		1	1	0,00%	100,00%
Filière technique	19	184	206	9,236%	90,64%
Total	32	189	221	14,48%	85,52%

Répartition Femmes / Hommes par filière



Répartition des effectifs permanents par genre selon le cadre d'emploi

	Femme		Homme		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Adjoints administratifs territoriaux	7	100%	0	0%	7	3,17%
Adjoints techniques territoriaux	16	9,64%	150	90,36%	166	75,11%
Adjoints territoriaux d'animation		0%	1	100,00%	1	0,45%
Agents de maîtrise territoriaux		0%	20	100,00%	20	9,05%
Rédacteurs territoriaux	5	62,50%	3	37,50%	8	3,62%
Techniciens Territoriaux	2	15,38%	11	84,62%	13	5,88%
Attachés territoriaux	1	50,00%	1	50,00%	2	0,90%
Ingénieurs territoriaux	1	25,00%	3	75,00%	4	1,81%
Total général	32	14,48%	189	86,16%	224	100%

Il ressort que les cadres d'emplois les plus féminisés sont :

- Les adjoints administratifs territoriaux (100 %)
- Les rédacteurs territoriaux (62,50 %)

A contrario, les cadres d'emploi les plus masculinisés sont :

- Les adjoints territoriaux d'animation (100 %)
- Les agents de maîtrise (100 %)
- Les adjoints techniques territoriaux (90,36 %)
- Les techniciens territoriaux (84,62 %)
- Les ingénieurs (75 %)

On peut remarquer que le seul cadre d'emploi étant composé à 50 % de femmes est celui des attachés.

Répartition des effectifs non permanents

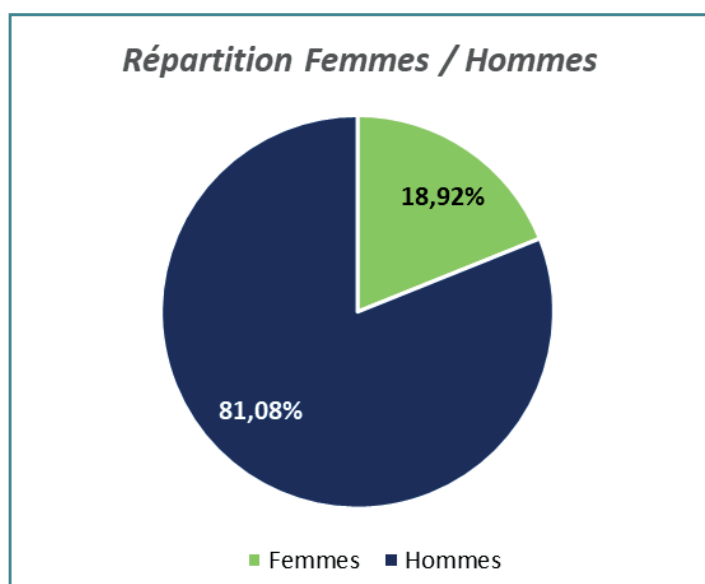
	Equivalent agent			Equivalent temps plein		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Acroiss. saisonnier activité	4	17	21	4	17	21
Acroiss. temporaire activité	2	13	15	2	13	15
Remplac. agent en maladie	1	0	1	0,35	0	0,35
Total général	7	30	37	6,35	40	36,35

Le nombre de femmes sur les effectifs non permanent voit une évolution sur 2025, soit + 2 agentes.

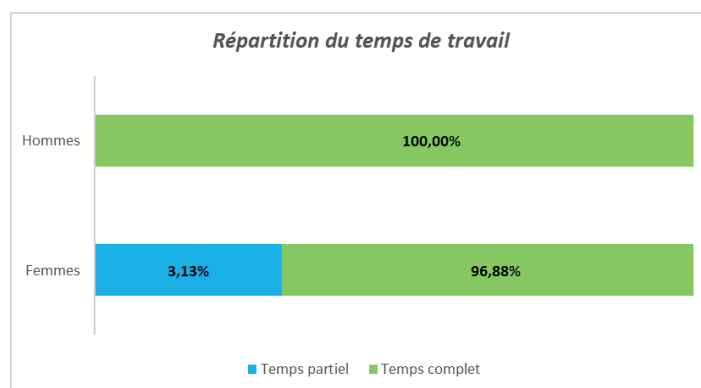
Aussi, il faut noter que des stagiairisations seront prévues sur 2026, ce qui aura notamment pour effet d'accroître l'effectif permanent féminin et masculin.

La moyenne d'âge globale au SMAV reste stable et est légèrement supérieure à celle de la Fonction Publique Territoriale qui est de 46 ans.

L'âge moyen des femmes est de 43,69 ans, soit - 2,31 ans par rapport à la moyenne nationale. Cela n'est pas le cas pour l'âge moyen des hommes qui est plus élevé de 0,7 ans.



Répartition des effectifs permanents par temps de travail

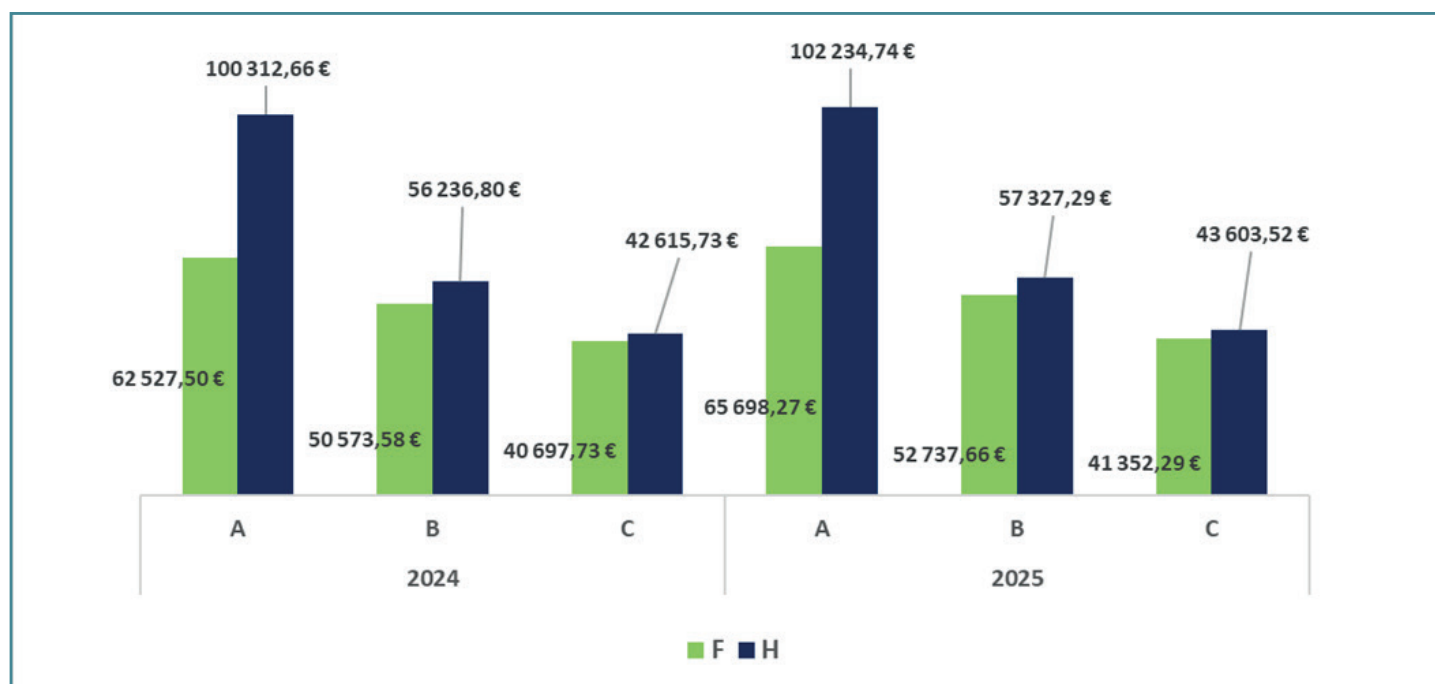


Au 31 décembre, 1 agent bénéficie d'un temps partiel sur autorisation (1 femme à 80 %). Il n'y a pas de temps non complet au SMAV.

Répartition des effectifs permanents par âge moyen

	2024	2025
Moyenne d'âge femmes	43,13	43,69
Moyenne d'âge Hommes	46,05	46,70
Moyenne d'âge globale	45,64	46,26

Répartition des effectifs permanents présents au 31/12/2025 par coût moyen annuel chargé et par catégorie en euros



Au sein du SMAV, l'écart entre les femmes et les hommes est marqué pour les catégories A (-36 536,47 €) et B (-4 589,63 €). Cette différence peut s'expliquer notamment par une différence de responsabilité dans les postes occupés qui sont catégorisés par le RIFSEEP.

En ce qui concerne la catégorie C, l'écart (-2 251,23€) reste le moins flagrant.

En règle générale, par rapport à l'année 2024, les deltas tendent à se réduire pour les catégories A (↘ 1 248,69 €) et B (↘ 1 073,59 €). Pour la catégorie C, une très légère augmentation du delta est constatée (+ 333,23 €), elle se justifie notamment par le départ de 3 agents (12 départs et 9 stagiairisations).

Répartition des effectifs permanents des entrées et sorties

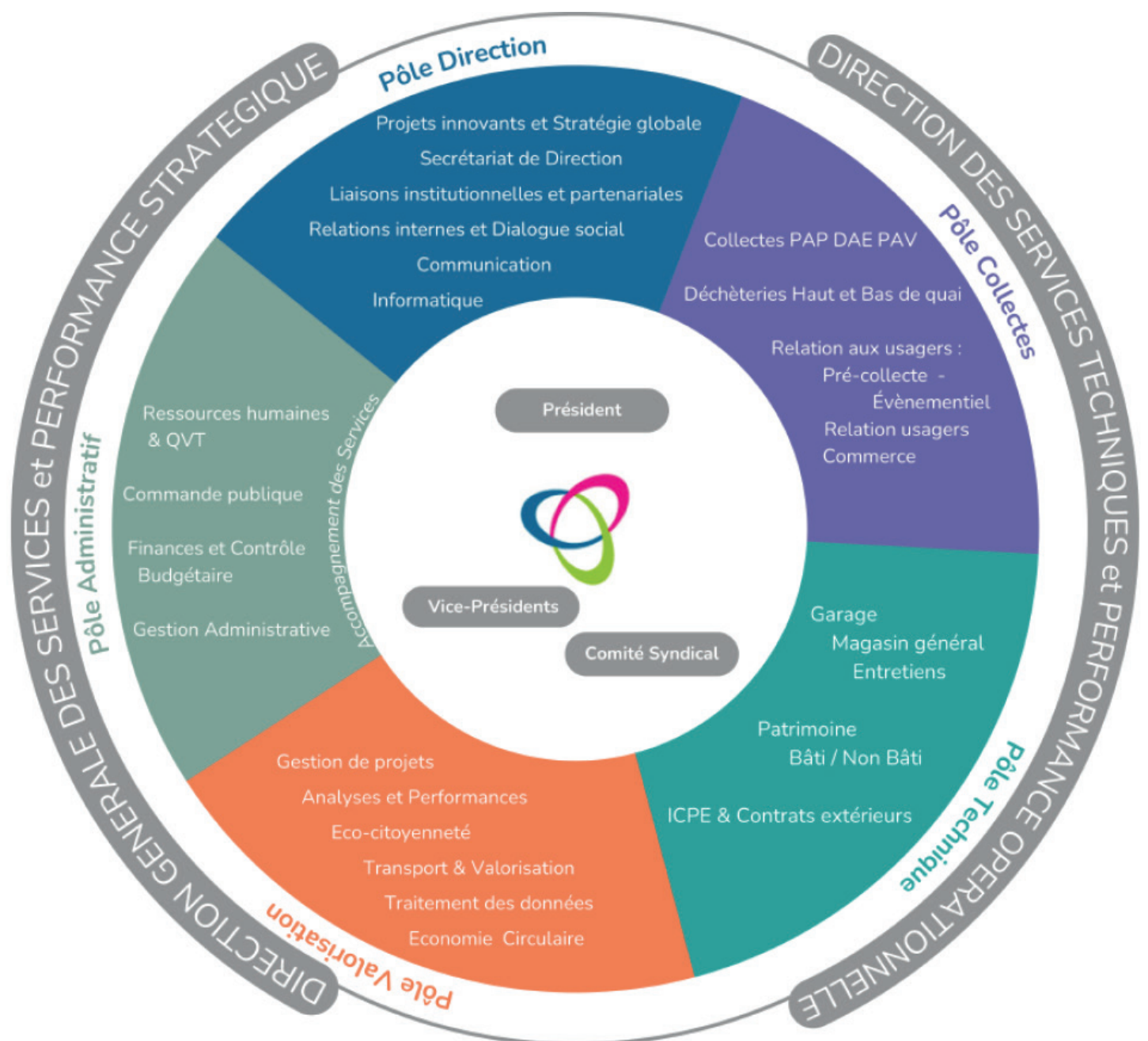
		2021		2022		2023		2024		2025	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
ENTRÉES	Femmes	0	0,00%	3	27,27%	3	23,08%	2	14,29%	1	11,11%
	Hommes	0	0,00%	8	72,73%	10	76,92%	12	85,71%	8	88,89%
	TOTAL	-		11		13		14		9	
SORTIES	Femmes	1	10,00%	0	0,00%	3	21,43 %	1	11,11%		0%
	Hommes	9	90,00%	12	100,00%	11	78,57 %	8	88,89%	12	100%
	TOTAL	10		12		14		9		12	

On peut remarquer qu'en 2021 aucune femme n'est entrée dans les effectifs permanents du SMAV. Depuis 2022, 9 femmes ont intégré l'établissement et 4 sont sorties (3 mutations vers une collectivité extérieure et 1 disponibilité pour raisons familiales).

Aussi, il faut noter que des stagiairisations seront prévues sur 2026, ce qui aura notamment pour effet d'accroître l'effectif permanent féminin et masculin.

3. Orientations budgétaires 2026 de la direction des services techniques et performance opérationnelle

Le nouvel organigramme a été mis en place en septembre 2024. L'année 2025 a été celle de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation avec en fin d'année 2025 la réalisation conjointe d'un bilan pour engager un plan de progrès et d'ajustements qui sera pleinement en place en 2026.



5.1 Pôle collectes

5.1.1 La collecte en porte à porte

En 2025, nous sommes dans la continuité du travail qui a débuté en avril 2022, à savoir l'équilibrage et la sécurisation des circuits. Le dossier de la validation des circuits est en cours de traitement : nous sommes passés à 121 circuits PAP sur 122 publiés et sécurisés dans le logiciel EazyCollecte.

Un travail d'optimisation a été mené sur les circuits de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois avec le rapatriement de 10 secteurs sur l'antenne d'Arras. Cette opération a entraîné une modification de 21 circuits afin d'équilibrer la charge et le temps de travail sur l'ensemble des équipes. L'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte est dorénavant fermée.

A la suite de l'évènement tragique survenu en juin 2022, la collecte met l'accent sur la sécurité en intégrant en phase de test des outils permettant d'aider le chauffeur dans son environnement de travail avec des capteurs de détection de mouvement et collision sur le véhicule ainsi qu'un système de caméra à 360°. 5 camions ont été équipés de ces technologies en 2025. Le SMAV a également reçu la livraison de 2 nouvelles bennes à ordures ménagères (BOM) en mai 2025, lesquelles sont équipées de ce système de sécurité.

En 2025, le jour de collecte à Arras est désormais centralisé le jeudi pour l'ensemble des quartiers. Ce changement entraîne un ajustement des jours de collecte dans les autres communes. Au total, 136 des 197 communes ont été concernées par une modification, soit du jour, soit de la fréquence de ramassage.

Pour optimiser les opérations, le nombre de départs par poste horaire a été équilibré, facilitant ainsi l'affectation des véhicules par équipage.

En 2025, la collecte des déchets en porte-à-porte s'est effectuée depuis les deux antennes d'Arras et de Rencourt-lès-Bapaume et a concerné les trois types de flux (ordures ménagères, emballages ménagers et verre) :

- Antenne d'Arras :

9 départs le matin et 8 l'après-midi ;

- Antenne de Rencourt-lès-Bapaume :

2 départs le matin et 1 l'après-midi.

Dans le cadre de la réorganisation des services et de l'organigramme, cinq managers de proximité sont désormais affectés au pôle collectes, avec des postes répartis entre le matin et l'après-midi.

Tonnages collectés en 2023 - 2024 et projection des tonnages 2025

Ordures Ménagères	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnage janv-sept 2025	Projection Tonnages 2025	Evolution projection 2025-2024
CUA	22 660,67	22 854,90	16 873,14	22 497,52	-1,56%
CCCA	5 795,48	5 749,96	4 237,80	5 650,40	-1,73%
CCSA	5 718,97	5 769,81	4 205,02	5 606,69	-2,83%
Total OM	34 175,12	34 374,67	25 315,96	33 754,61	-1,80%

Collecte Sélective	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages anv-sept 2025	Projection Tonnages 2025	Evolution Projection 025-2024
CUA	6 407,62	6 509,92	4 867,14	6 489,52	-0,31%
CCCA	1 862,86	1 929,58	1 343,18	1 790,91	-7,19%
CCSA	1 509,52	1 565,57	1 230,61	1 640,81	4,81%
Total CS	9 780,00	10 005,07	7 440,93	9 921,24	-0,84%

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Le 31 janvier 2026, l'antenne de Rencourt-lès-Bapaume fermera ses portes. L'ensemble des camions et agents sera rapatrié sur Arras. A compter de début février 2026, toutes les collectes partiront d'Arras sans rupture de charge.

- Antenne d'Arras :

11 départs le matin et 10 l'après-midi.

Les contraintes liées à la mise en place du schéma de collecte 2026 étaient les suivantes :

- Dans la mesure du possible, collecte de l'OM et de la CS le même jour ;
- Intégration des circuits du Sud Artois dans l'ensemble des portefeuilles. Un portefeuille type est composé de communes CCCA - CUA - CCSA.



Les objectifs de la mise en place du nouveau schéma de collecte 2026 sont :

- La centralisation sur le site d'Arras ;
- L'harmonisation sur les méthodes de travail sur l'ensemble du territoire ;
- Meilleure coordination des interventions ;
- Optimisation des tournées pour garantir une collecte plus performante.

Le nouveau schéma de collecte a été présenté lors de la conférence des maires de la communauté de communes du Sud Artois le 6 octobre 2025.

Une campagne de communication est prévue entre novembre 2025 et janvier 2026 : calendriers de collecte, campagne d'affichage en mairie et en déchèteries, publication sur le site internet du SMAV, communication sur réseaux sociaux.

Ce nouveau schéma de collecte a ainsi été construit avec l'idée d'un impact minimum sur les territoires de la CUA et de la CCCA. Certaines tournées sont identifiées comme pouvant être en mono-ripage si nécessaire.

2 nouvelles bennes à ordures ménagères (BOM) sont actuellement en commande.

Une polyvalence sera demandée à certains ripeurs et chauffeurs pour intervenir également sur les activités PAV ou multi-bennes.

5.1.2 La collecte des déchets d'activités économiques (DAE)

Le service gère la collecte des déchets des professionnels en ordures ménagères, cartons, emballages ménagers et verre.

Le service est composé de 12 agents et d'une flotte de 3 véhicules avec cabine basse pour un travail posté avec 2 départs le matin et 2 départs l'après-midi.

La partie administrative de la collecte des déchets d'activités économiques (DAE) est réalisée par un gestionnaire et un attaché commercial qui dépendent du service relation usagers.

Organisation des collectes :

- Exercice 2025 : 2 équipes le matin et 2 équipes l'après-midi ;
- Exercice 2026 : 3 équipes le matin et 1 équipe l'après-midi.

L'augmentation des tarifs des activités économiques liées à la redevance spéciale a été délibérée en octobre 2025. Les nouveaux tarifs sont applicables à tous les contrats en cours ou renouvelés à compter de la date de notification de la délibération.

Les professionnels représentent 875 contrats payants pour 2 973 références connues sur notre territoire. 465 professionnels bénéficiant de la collecte gratuite sont susceptibles de passer à un contrat payant au cours de l'année 2026.

La mise en place de nouveaux circuits de collecte ont permis de rationaliser les tournées tout en intégrant l'ensemble des clients payants dans les tournées dédiées aux professionnels, et ainsi limiter les déclassements en entrée du SELECTROM.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

- Mise en place de la collecte des cartons exclusivement le matin pour éviter les ruptures de charge au centre de tri, limiter la manutention et les rotations de camions multi-bennes ;
- Recensement plus exhaustif et précis des professionnels du territoire et optimisation de la gestion des impayés ;
- Evolution des tarifs ;
- Mise en place d'une collecte sélective pour faire face à la forte demande des professionnels ;
- Mise en place d'un outil de mobilité pour les commerciaux.

5.1.3 La collecte des points d'apports volontaires

L'effectif du service est de 8 agents dont 5 chauffeurs et 3 agents pour l'entretien et le ramassage autour des sites PAV. Le service est rattaché depuis septembre 2024 au pôle collectes.

Projection des tonnages collectés en 2025

	Tonnages 2024			Tonnages janv-sept 2025			Projection Tonnages 2025		
	CUA	CCCA	CCSA	CUA	CCCA	CCSA	CUA	CCCA	CCSA
OM	5 118,22		221,06	3 878,08		185,2	5 170,77		246,93
CS	902,96		34,34	635,70		24,66	847,60		32,88
VERRE	3 671,68	1 434,30	1 137,28	2 741,58	1 078,06	843,38	3 655,44	1 437,41	1 124,51

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Les perspectives d'améliorations à venir pourraient porter sur :

- Utilisation de la solution EazyCollecte de CLS (géo guidage, déclaration collecte ou visite etc.) ;
- Refonte des circuits de collecte PAV en y intégrant les PAV cartons et verre supplémentaires ;
- Révision et optimisation du planning selon les ressources matérielles et humaines – équilibrage des tournées matin et après-midi.
- Le déploiement de capteurs de remplissage (appel d'offres en cours) ;
- Mise en place d'une collecte additionnelle de verre des ménages par la mise en œuvre de 69 PAV munis de sondes de remplissage pour mieux capter le verre sur des zones identifiées comme sous dotées ;
- Mise en place de colonnes cartons en complément de la collecte de la CS : Le projet vise la mise en place d'une collecte additionnelle des colonnes de cartons ménagers munies de sondes de remplissage pour mieux capter les cartons déjà pris en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). La mise en place de ce dispositif complémentaire, doit permettre de palier les changements de comportement des usagers avec l'augmentation des livraisons à domicile et par là même l'augmentation des grands cartons dans la CS. Ainsi, ce complément de volumes disponibles permettra aux foyers dont les bacs seraient pleins avant la collecte du bac de libérer du volume en déposant cette matière dans les PAV. Ce dispositif complémentaire viendra en complément des 13 déchèteries qui maillent le territoire et qui collecte cette matière.
- Bilan de l'expérimentation à titre gratuit d'utili-

sation d'un nouveau camion et du déploiement d'une vingtaine de PAV à Arras en lien avec une société spécialisée dans ce type de collecte. Cette expérimentation permettra également d'améliorer les conditions de travail des agents de ce service.

- Présence d'un manager dédié au service pour le suivi et l'analyse de l'activité.

5.1.4 Les déchèteries

Le SMAV compte 13 déchèteries sur son territoire :

- 12 déchèteries pour les particuliers ;
- 1 déchèterie pour l'accueil exclusif des professionnels.

L'effectif du service est de 45 agents en moyenne.

Le contrôle d'accès est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Son objectif est de réserver l'accès à nos déchèteries aux seuls habitants de notre territoire, contributeurs des services du SMAV via la TEOM. Dans un contexte marqué par la hausse des coûts liés aux déchets (transport, traitement, mise aux normes des sites etc.), il est essentiel pour le SMAV de réguler les dépôts de matières et de déchets. La mise en place du dispositif « Pass'Déchets » a impliqué des travaux d'adaptation des accès aux sites ainsi que la distribution des badges aux usagers.

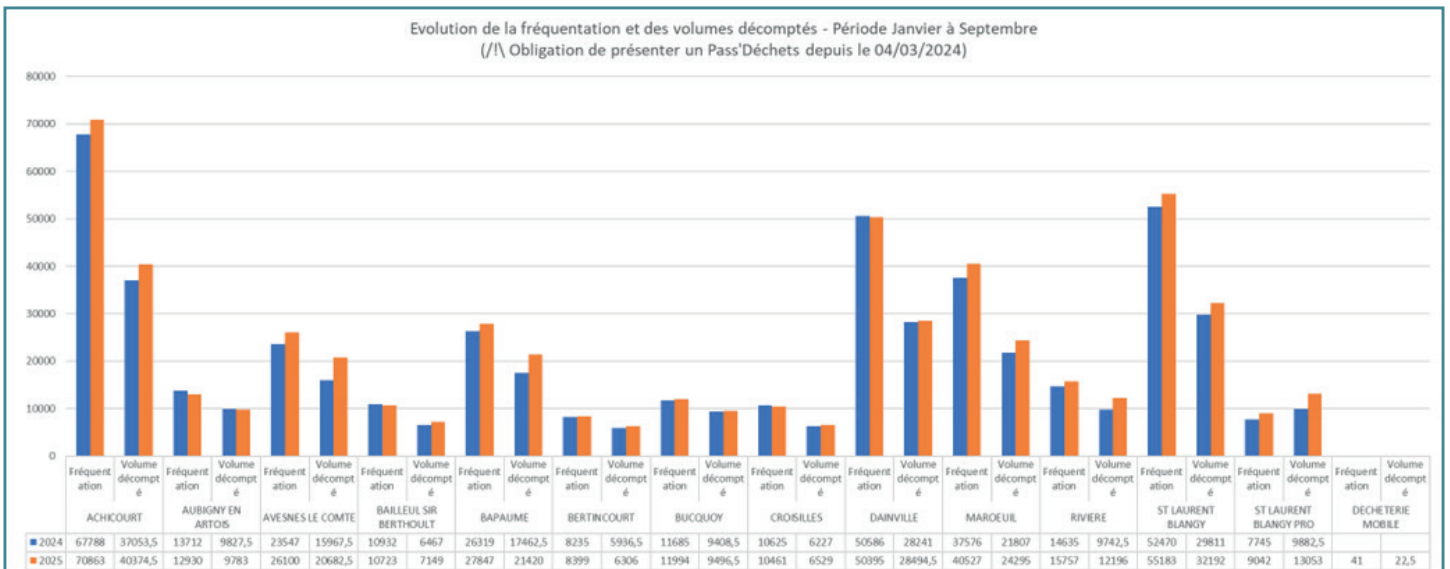
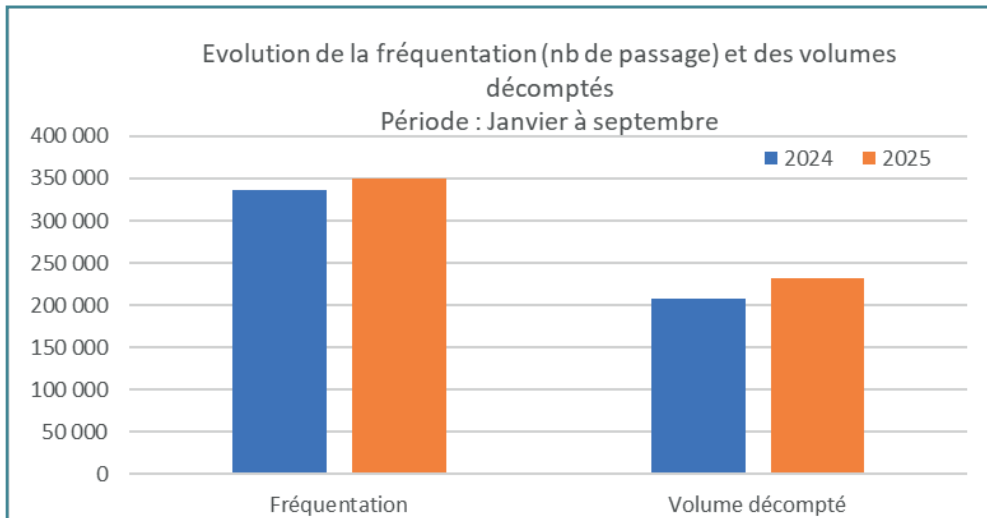
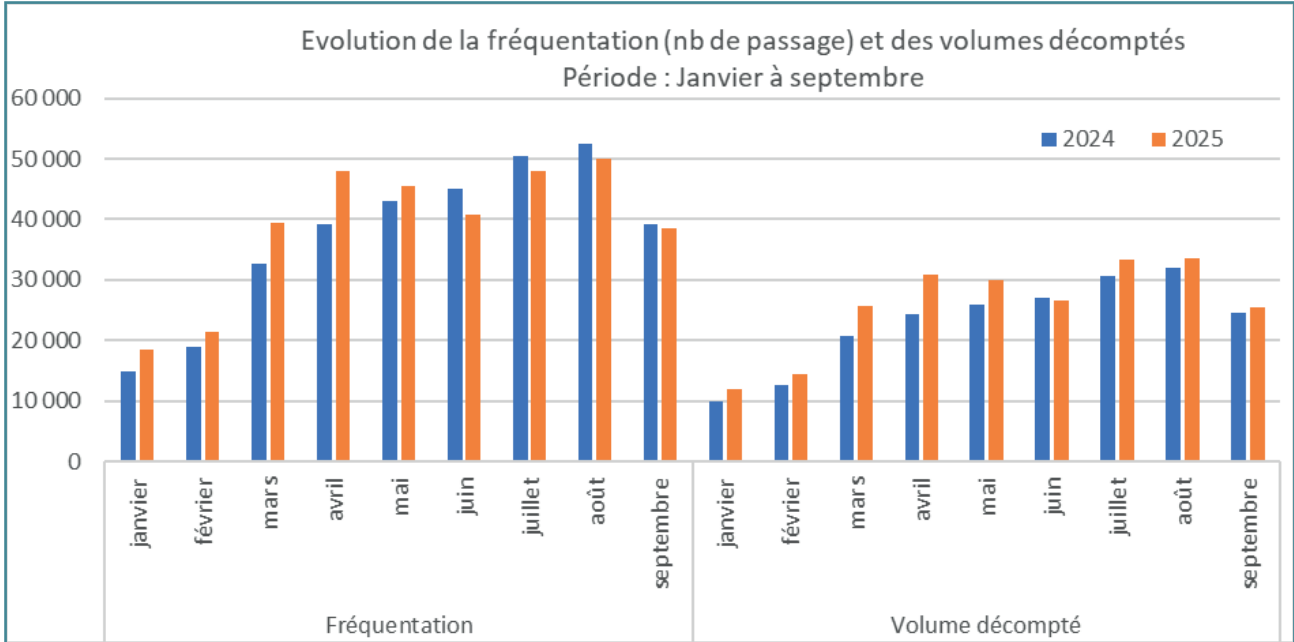
Bilan accès en déchèterie 2025 :

- Nombre de foyers équipés d'une solution permettant l'accès en déchèterie : 57 972 Pass'Déchets actifs au 05/10/2025 ;
- Fréquentation enregistrée au 30/09/2025 : 350 262 passages

	Fréquentation	Volume décompté
Janvier - Septembre 2024	335 855	207 834
Janvier - Septembre 2025	350 262	231 993,5

- Nombre de foyers qui se sont présentés au moins une fois en déchèterie (fin septembre 2025) : 47 686

- 66,68 % des foyers ont consommés entre 0 et 5 m³
- 23,19 % des foyers ont consommés entre 5.5 et 10 m³
- 6,85 % des foyers ont consommés entre 10.5 et 15 m³
- 3,27 % des foyers ont consommés plus de 15.5 m³



Perspectives budgétaires 2026 & projets

Le nouveau marché relatif au traitement des déchets issus des déchèteries est en place.

Mise en place d'une nouvelle organisation pour 5 déchèteries (Aubigny, Bailleul-Sir-Berthoult, Croisilles, Bucquoy et Bertincourt), avec la présence d'un seul agent en période basse (à compter du changement d'heure d'hiver).

Ces déchèteries ont été retenues au regard de leur niveau de fréquentation, des volumes et des tonnages observés.

Mise en œuvre de deux nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur) :

- ASL : Articles de sport et de loisirs
- ABJ : Articles de bricolage et de jardinage thermiques
- Déploiement des contenants et planification des formations relatives à ces nouvelles filières REP.

Remise à niveau des valoristes à la suite des évolutions ECO-DDS concernant les « produits dangereux » (formations spécifiques ECO-DDS).

Travail engagé sur les moyens de compaction afin d'optimiser les rotations et d'augmenter le tonnage moyen par benne.

Mobilisation d'une polyvalence accrue de certains valoristes vers l'activité de collecte en porte-à-porte.

5.1.5 Le transport des bennes de déchèteries

L'effectif se compose de 10 chauffeurs en période basse et 11 chauffeurs en période haute dont 7 titulaires et 1 stagiaire.

Les principales activités du service portent sur l'évacuation des bennes de matières collectées en déchèteries et la mise à disposition de bennes aux communes.

Les dotations de ce service sont de 7 camions ampli roll.

Entre janvier et septembre 2025, 9 539 rotations ont été effectuées.

Flux	Nb de rotations entre janvier et septembre 2025
Amiante	1
Archives	1
Bois	1 379
Cartons	1 060
DEEE	1
DAE / OM	68
Digestat	49
Encombrants	1 781
Ferraille	629
Gravats	1 127
Plâtre	154
Polystyrène	10
Végétaux	3 279
TOTAL	9 539



Perspectives budgétaires 2026 & projets

Les camions sont dorénavant équipés de la solution EazyCollecte de CLS. EazyCollecte permet de localiser les véhicules, de faciliter le passage des consignes et de contrôler les départs et arrivées. Les agents sont actuellement formés sur cette solution pour une utilisation efficiente en 2026.

Adaptation des horaires avec une extension de la saison haute, qui débutera désormais au 1er mars notamment pour répondre aux rotations des déchets verts ;

Mise en place de nouveaux roulements de travail : 10 chauffeurs en période basse et 11 chauffeurs en période haute, contre 9 chauffeurs actuellement.

Renforcement de la polyvalence de certains chauffeurs, qui interviendront également sur les entités PAV et la collecte en porte-à-porte.

Pour améliorer le fonctionnement de cette activité, un des managers a été fléché pour un suivi très précis de cette activité. Il sera accompagné par l'un des chauffeurs qui prendra le statut de référent.

Recensement des bennes réalisé en 2025, avec lancement et poursuite en 2026 d'un programme d'entretien et de remise à niveau.

5.2 Pôle technique

5.2.1 Le garage / magasin / entretien

Interventions techniques :

- Le garage entretient les véhicules roulants du SMAV ainsi que ceux de la CUA (Flottante légère). Le parc entretenu se décompose de 267 véhicules dont 115 pour le SMAV et 152 pour la CUA. 1 647 ordres de réparations, tous services et tous véhicules confondus, ont été réalisés en 2025. Dans le cadre de la convention avec la CUA, le SMAV a facturé 134 441.24€ depuis le 1er janvier 2025 ;
- Entretien et maintenance compacteur, crible, broyeur et process des différentes activités du SMAV ;
- Respect des procédures du constructeur ;
- Tenue à jour des fiches d'intervention ;
- Inventaire : L'inventaire mobilier effectué comptabilise 1 745 articles équivalent à une valeur comptable totale de 228 143.72 €. 3 148 références inventoriées au magasin totalisant plus de 15 000 articles ;
- Nettoyage des locaux de façon hebdomadaire de tous nos sites ;
- Lavage des vêtements de travail de nos agents.

Les objectifs du service sont :

- Assurer un service rapide et de qualité ;
- Garantir la conformité des interventions aux normes constructeur ;
- Promouvoir une gestion responsable des déchets et produits dangereux ;
- Planifier et minimiser les durées d'interventions ;
- Garantir la fourniture d'articles aux normes françaises et européennes ;
- Le nettoyage des locaux constitue une mission essentielle pour garantir l'hygiène, la sécurité et le confort du personnel.

Perspectives budgétaires 2026 et projets

Partie garage

- Continuer les installations de radars d'angles morts sur les camions de collecte à hauteur de 5 par an ;
- Achat de nouveaux véhicules repris dans le plan pluriannuel d'investissement présenté en annexe du présent document ;
- Achat d'une nacelle sur porteur VL d'occasion en bien propre ;
- Achat d'une nouvelle laveuse pour les opérations de lavage journalier des PAV.

En 2026, les mécaniciens suivront les formations obligatoires pour la réparation des véhicules fonctionnant au gaz.

Partie magasin

Suite à la nouvelle organisation, le magasin a repris la gestion générale des différents services, EPI et fournitures administratives comprises.

Il est dorénavant prévu que lors du recrutement d'un agent, un paquetage lui soit remis par le magasin général au moment de son intégration. Lors de son départ, l'agent devra restituer l'ensemble du paquetage sous peine de se voir appliquer des frais de non-restitution.

Un suivi de lavage des vêtements haute visibilité est réglementé, un logiciel avec matériel de lecture et de puçage est nécessaire.

Le remplacement de la machine à laver de type professionnel est à prévoir, ce qui permet également de moderniser les équipements pour but de réduire la consommation énergétique.

5.2.2 L'entretien du patrimoine bâti et non bâti

Le service composé d'un responsable et de 7 agents, apporte ses compétences, prestations et services sur les domaines suivants :

- Entretien, réparation et aménagements des locaux et sites du SMAV ;
- Entretien et réparation des PAV ;
- Entretien et réparation des bennes ampliroll (bennes des déchèteries) ;
- Gestion technique des 2 recycleries.



En 2025, le service a été mobilisé pour la remise en état des locaux de Riencourt-lès-Bapaume, permettant l'accueil des agents de collecte sur leurs activités, la remise en état des portes sectionnelles des sites du SMAV et les réparations des portails des différents sites garantissant ainsi la sécurité d'accès à nos sites.

Le service a aussi été mobilisé notamment sur des missions de déménagements, aménagements de locaux et remise en état pour rendre effectif la nouvelle organisation du SMAV.

Le service a également assuré la logistique, le retrait et transport de dépôts sauvages de déchets présents sur les territoires des communes du SMAV.

Sur l'ensemble des PAV du territoire, le service est intervenu à 170 reprises pour des dépannages et réparation depuis le 1er janvier 2025.

Nous pouvons noter le nettoyage de 3 153 points de PAV aériens et enterrés depuis le 1^{er} janvier 2025.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Il est proposé, en 2026, les projets suivants :

- Continuité des pesées pour l'entrant et le sortant en recycleries ;
- Remontage d'une structure pour l'aire de lavage des véhicules situé à Fleming ;
- Campagne de nettoyage préventif des points d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire avec mise en place d'un planning ;
- Campagne de restauration des équipements sur les sites PAV, en distinguant les PAV situés sur le domaine public des PAV du domaine privé résidentiel ;

Ce travail, mené en concertation avec les 3 EPCI, permettra de prioriser les actions sur le domaine public d'une part, et de continuer à proposer des interventions tarifées aux bailleurs sociaux pour ce qui est du domaine privé d'autre part.

5.2.3 IPCE & contrats extérieurs

Le service ICPE et contrats extérieurs se compose de 2 agents.

Suivi réglementaire des sites SMAV (dispositions en lien avec la réglementation sur les installations classées)

Dans le cadre de ses missions de collecte et de valorisation des déchets, le SMAV exploite des installations soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces installations, susceptibles de générer des nuisances ou de présenter des risques pour l'environnement et les populations riveraines, sont encadrées par une nomenclature réglementaire qui définit leur régime de classement :

- **Déclaration** : applicable aux activités présentant les risques les plus faibles en matière de dangerosité et de pollution.
- **Enregistrement** : procédure simplifiée pour les installations à risques modérés.
- **Autorisation** : régime réservé aux installations présentant les risques les plus importants.

Le tableau ci-après récapitule les régimes de classement des installations exploitées par le SMAV. Ce suivi est mis à jour régulièrement en fonction des évolutions réglementaires et des modifications d'activités sur les sites.

Installations	Régime de classement
Centre de compostage des déchets verts de Tilloy	Autorisation
Centre de compostage de la FFOM de Riencourt	Enregistrement
Déchèterie d'Achicourt	Enregistrement
Déchèterie d'Aubigny En Artois	Enregistrement
Déchèterie d'Avesnes Le Comte	Enregistrement
Déchèterie de Bailleul Sire Berthoult	Déclaration
Déchèterie de Bapaume	Enregistrement
Déchèterie de Bertincourt	Déclaration
Déchèterie de Bucquoy	Enregistrement
Déchèterie de Croisilles	Enregistrement
Déchèterie de Dainville	Enregistrement
Déchèterie de Maroeuil	Déclaration
Déchèterie de Rivière	Enregistrement
Déchèterie de Saint Laurent Blangy	Autorisation
Centre de transfert des emballages ménagers	Autorisation
Centre de Valorisation Multi filières	Déclaration
SELECTROM	Autorisation
Décharge d'Avesnes le Comte	En cessation d'activité et surveillance

Visites d'inspection

Plusieurs visites d'inspection ont été effectuées en 2025 par les services de la DREAL.

La plateforme de compostage de Tilloy-Lès-Mofflaines :

- Une visite d'inspection a été réalisée le 23 juillet 2025 par la DREAL, à la suite de l'incendie survenu le 20 juillet 2025 sur la plateforme de compostage, impliquant le cribleur. Ce sinistre a mis en évidence des difficultés de détection et de maîtrise rapide du feu.
- L'inspection a relevé plusieurs points d'amélioration, notamment :
 - La nécessité de matérialiser l'accès à la réserve incendie de 120 m³ ;
 - Le renforcement des procédures internes (nettoyage, contrôle des équipements, désencombrement, gestion des produits dangereux) ;
 - La mise en place d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) adapté ;
 - L'installation temporaire de caméras thermiques avec report d'alarme pour la détection précoce des échauffements.

Le SMAV s'est engagé à améliorer la prévention du risque incendie, conformément à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2023.

Le SELECTROM :

Une visite d'inspection inopinée a été réalisée le 11 août 2025 par la DREAL dans le cadre d'une campagne de vérification des dispositifs de lutte contre l'incendie sur les sites ICPE. L'inspection a porté à la fois sur les équipements techniques (extincteurs, R.I.A., canons à mousse, surpresseurs) et

sur la documentation associée (rapports de maintenance, plan de défense incendie).

Des actions correctives et prescriptions complémentaires ont été demandées. Aucune sanction administrative n'a été proposée, mais un arrêté préfectoral complémentaire est envisagé pour intégrer les nouvelles prescriptions.

Compte tenu du nombre de sites ICPE, il est fort probable que de nouvelles visites soient réalisées en 2026 par les services de l'Etat.

Bilan 2025, perspectives budgétaires 2026 & projets

En 2025, le service a poursuivi le suivi administratif et réglementaire des installations classées (ICPE). Le recollement, initialement prévu sur l'ensemble des sites est planifié 2026.

Les opérations de pompage, curage et nettoyage des ouvrages de traitement des effluents ont été menées sur les sites concernés, permettant de garantir le bon fonctionnement des infrastructures.

Cessation d'activité de l'ancienne déchèterie d'Avesnes-le-Comte

Située route de Barly à Avesnes-le-Comte, celle-ci a fermé ses portes aux usagers le 3 juin 2023.

Placée sous le régime ICPE de l'enregistrement, sa cessation d'activité va devoir être actée prochainement. Pour cela, la procédure comprend :

- Sa mise à l'arrêt définitif ;
- La mise en sécurité de cette dernière ;
- La détermination de son usage futur ;
- La réhabilitation et la remise en état du site.

Après notification au Préfet de la mise à l'arrêt



définitif de l'installation, il sera nécessaire de faire appel à un bureau d'étude certifié dans le domaine des sites et sols pollués pour attester de la bonne mise en œuvre de la cessation d'activité.

La décharge d'Avesnes-le-Comte

En exploitation jusqu'en septembre 2000, la décharge d'Avesnes-le-Comte s'étend sur les communes d'Avesnes-le-Comte et de Noyelle-Vion. Elle a accueilli les déchets des 79 communes du SMRA, pour un tonnage global de déchets stockés estimé entre 180 000 et 255 000 tonnes pour l'ensemble de la durée d'exploitation. La gestion de la décharge a été transférée au SMAV le 1er janvier 2014, lors du transfert des actifs du SMRA.

A ce jour, celle-ci est laissée à l'abandon et il sera nécessaire de reprendre le programme de surveillance du site comme demandé dans l'arrêté préfectoral de prescription complémentaire du 19 novembre 2002.

Le centre de compostage de Riencourt-lès-Bapaume

Le centre de compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) situé à Riencourt-lès-Bapaume va cesser son activité au 31 janvier 2026, conformément aux décisions prises par le SMAV.

Placée sous le régime ICPE de l'enregistrement, cette installation doit désormais faire l'objet d'une procédure de cessation d'activité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Cette procédure comprend :

- La mise à l'arrêt définitif de l'installation ;
- La mise en sécurité du site ;
- La définition de son usage futur ;
- La réhabilitation et la remise en état des terrains.

Un marché a été lancé en 2025 pour retenir un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués afin de réaliser le mémoire de cessa-

tion d'activité et d'attester de la bonne mise en œuvre des opérations de cessation.

La plateforme de compostage de Tilloy-Lès-Mofflaines

La plateforme de compostage assure actuellement deux activités principales : le compostage des déchets verts, et le transfert du bois issus des déchèteries vers une unité de traitement externe au SMAV.

Dans le cadre de la réorganisation des flux, liée à l'arrêt programmé du centre de Riencourt-lès-Bapaume au 31 janvier 2026, la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) sera désormais traitée sur le site de Tilloy-lès-Mofflaines à partir de janvier 2026. Cette réorganisation des flux s'inscrit dans une logique d'optimisation des installations existantes.

Cette évolution a été intégrée avec la réalisation d'un porter à connaissance transmis en préfecture en date du 1er octobre 2025.

Le Selectrom

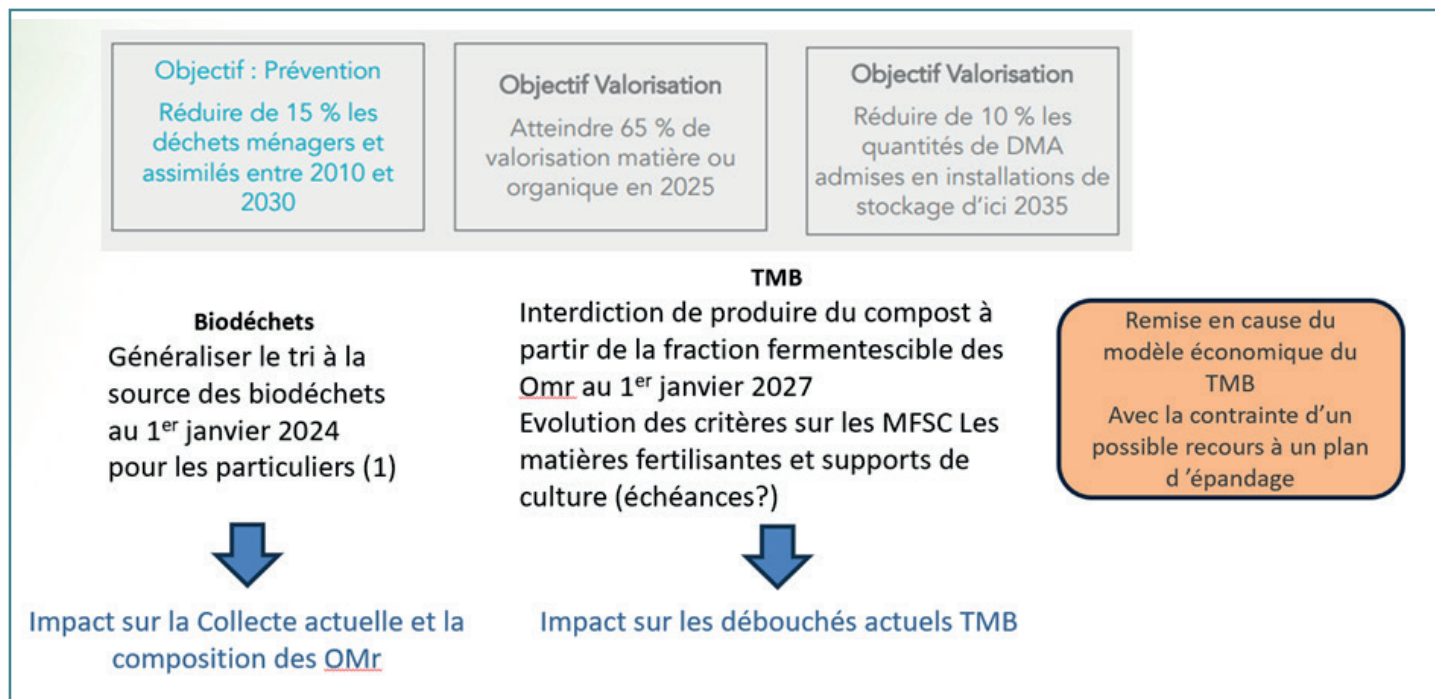
Afin de libérer l'espace nécessaire à l'accueil de la FFOM sur le site de Tilloy-lès-Mofflaines, l'activité de transfert du bois sera déplacée début 2026 vers le site du SELECTROM à Saint-Laurent-Blangy.

Une zone extérieure dédiée sera aménagée dans l'enceinte de l'installation, à l'aide de blocs modulaires en béton provenant d'autres sites du SMAV. Cette solution permettra une mise en œuvre rapide et économique, tout en garantissant la sécurité et la fonctionnalité de la zone de stockage.

Il convient de préciser que ce transfert n'entraînera aucune modification de l'activité actuelle du SELECTROM. Le site conservera ses fonctions de prétraitement mécano-biologique, et l'intégration du bois se limitera à un aménagement logistique, sans impact sur les régimes ICPE en vigueur.

Point réglementaire sur la gestion des biodéchets

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi AGEC de 2020 ont introduit de nouvelles prescriptions réglementaires.



Obligation auprès des ménages pour les collectivités locales, les professionnels doivent trier leurs biodéchets par leurs propres moyens (qui peuvent être les moyens proposés par la collectivité le cas échéant)

Rappel réglementaire

Le SMAV dispose d'un équipement de tri mécano-biologique (TMB) d'une capacité de 35 000 tonnes, dont le contrat d'exploitation avec la société Suez a pris fin au 31 mai 2025. Depuis le 1^{er} juin 2025, l'exploitation est assurée par la société Paprec.

Conformément à la réglementation, le SMAV doit mettre en place auprès des usagers des solutions pour le tri à la source des biodéchets. Cette mise en place va s'accompagner d'une modification du gisement à traiter dans le SELECTROM en quantité et qualité.

Par ailleurs, un projet de décret relatif aux matières fertilisantes, dit « socle commun », est en cours d'élaboration. Sa publication est attendue pour fin 2025, avec des conséquences potentielles importantes sur la possibilité de retour au sol des produits issus du traitement. Ces impacts devront être pris en compte dans l'organisation du service dès 2026.

Travaux et suivi des sites

Au titre de l'année 2025, les activités se sont réparties de la manière suivante :

En investissement

- Extension de la capacité d'accueil des agents sur

l'antenne d'Arras avec l'achat de 3 modules supplémentaires contenant vestiaires et sanitaires, afin de permettre l'arrivée des agents en provenance de l'antenne de collecte de Rieucourt-lès-Bapaume à l'échéance du 1^{er} janvier 2026. Montant réalisé : 63 926,82 € TTC.

- Installation d'un système de vidéosurveillance sur l'ensemble des déchèteries ainsi que sur le site Fleming, dans une logique de sécurisation des sites et de prévention des intrusions. Montant réalisé : 223 655,53 € TTC.
- Modernisation du système de chauffage du site de Fleming. Des travaux ont été engagés sur le garage Fleming et la chaudronnerie en novembre 2025. Ils ont consisté au démantèlement de la chaudière gaz existante, à l'installation de radiants gaz pour la partie atelier et à l'installation de, quatre pompes à chaleur récupérées du centre de tri, pour le chauffage des bureaux. Montant total des travaux : 91 566,00 € TTC.

En fonctionnement

Le suivi des contrats s'est poursuivi en 2025, avec une attention particulière portée à la gestion des consommations de fluides et aux prestations techniques sur les sites du SMAV :

- Suivi des consommations de fluides :

Électricité

En 2025, les sites supérieurs à 36 kVA ont connu une augmentation du prix moyen de l'électron de 20 %. Toutefois, grâce à une baisse des consommations, les coûts sont restés globalement stables par rapport à 2024.

Les sites inférieurs à 36 kVA (principalement les

déchèteries et recycleries) ont bénéficié d'une baisse moyenne des factures, liée à une diminution de 32 % du prix de l'électron combinée à une réduction des consommations.

Gaz

Les consommations ont diminué en 2025, notamment en raison d'un hiver plus doux, ce qui a permis de limiter la hausse des factures malgré l'augmentation tarifaire. Cette tendance pourrait se confirmer en 2026 avec les travaux de modernisations en cours, sous réserve des conditions climatiques.

Eau

Les consommations sont globalement maîtrisées entre 2024 et 2025.

Des régularisations ont été effectuées sur certains compteurs, à la suite d'estimations ou d'absences de relevés notamment sur la station de lavage du garage Fleming et le centre de compostage de Riencourt-Lès-Bapaume expliquant des écarts apparents entre 2024 et 2025.

- Autres prestations réalisées en 2025 :
 - Mise en place d'un nouveau contrat de dératisation permanente ;
 - Gestion des contrôles périodiques réglementaires des bâtiments (installations électriques, équipements de levage, portails, presses, compacteurs, etc.) ;
 - Vérification et entretien des moyens de lutte contre l'incendie ;
 - Contrôle annuel des ponts bascules et des bornes de détection radioactive ;
 - Entretien des réseaux et ouvrages de traitement des eaux ;
 - Maintenance des installations de chauffage, climatisation et eau chaude sanitaire ;

Au titre de l'année 2026, les activités seront réparties de la manière suivante ;

En investissement

Voici les différents projets d'investissements à prévoir pour 2026 selon le Plan Pluriannuel d'Investissement :

- Marché de coordination SSI et travaux correspondants ;
- Une consultation a été lancée en 2025 pour un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage SSI, dans le cadre du renforcement de la sécurité incendie sur 4 sites et notamment le centre de compostage de Tilloy-Lès-Mofflaines, le centre transfert des emballages ménagers, le Centre de Valorisation Multifilière et le garage Fleming. La mission qui doit démarrer fin 2025, inclut :
 - Le diagnostic de l'existant et l'analyse des écarts réglementaires ;
 - La rédaction du cahier des charges fonctionnel

SSI selon la norme NF S 61-931 ;

- La préparation des pièces techniques pour la consultation des entreprises ;
- Le suivi de la réalisation des travaux, y compris le visa des documents d'exécution et la supervision des essais ;
- La réception technique du SSI et la constitution du dossier d'identité SSI complet.
- Déploiement du système de vidéosurveillance pour les sites du SMAV non réalisés en 2025.
- Remplacement du pont-bascule de Tilloy-Lès-Mofflaines actuellement hors d'usage.

En fonctionnement

Le suivi des contrats fluides va se poursuivre en 2026 :

- Une augmentation de la consommation d'eau de ville est à prévoir au niveau de la station de lavage, en lien avec le nettoyage systématique des véhicules de collecte à l'issue de chaque tournée.
- Le SMAV souhaite expérimenter un système de pilotage du chauffage, afin d'optimiser les consommations énergétiques et d'améliorer la régulation des installations.
- La poursuite des contrôles périodiques réglementaires des bâtiments et équipements est prévue, avec le lancement de nouveaux marchés pour :
 - Les contrôles périodiques des bâtiments, des installations électriques et des équipements techniques ;
 - Le contrôle et la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie ;
 - Le contrôle et l'entretien des ponts bascules ;
 - La réalisation des analyses d'eau sur l'ensemble des sites.
- La finalisation de la cessation d'activité du centre de compostage de Riencourt-lès-Bapaume, incluant la mise en sécurité et la réhabilitation du site.

5.2.4 SIG & Inventaire

Le service SIG a pour mission principale de développer des outils de suivi et d'évaluation des flux de déchets, notamment à travers des applications cartographiques. Il fournit un support technique aux services pour concevoir des outils spécifiques. Il est également chargé de développer des outils permettant de remonter des indicateurs et d'identifier des anomalies de manière fiable. En plus de ces missions, il gère la mise en place d'outils de suivi quantitatif et qualitatif des flux de déchets et des moyens associés, tout en contribuant à la structuration et à l'évolution du système d'information géographique (SIG). Le service assure le suivi et l'analyse des données, développe de nouvelles fonctionnalités, et veille à la gestion et à l'utilisation des logiciels nécessaires.

En complément, le service participe à l'inventaire physique et comptable des biens du SMAV. L'objectif de cette mission est de codifier les immobilisations, rapprocher l'inventaire comptable avec l'inventaire physiques et de détecter d'éventuelles anomalies.

Le recensement physique des biens a été réalisé en 2025, pour un total de 17 journées d'inventaire. L'inventaire a couvert 20 sites et a permis de recenser 1 675 articles. Parallèlement, 70 articles sont

en cours de retrait du stock, n'étant plus présents sur les sites. Des réunions mensuelles ont permis de suivre l'avancée du recensement.

L'ensemble du mobilier a été étiqueté afin d'en assurer un suivi et intégré dans le logiciel ATAL. Une fiche de procédure a également été réalisée pour suivre les déplacements de ces biens.

L'outillage et le matériel spécifique (bennes, PAV) sont en cours de recensement.

6. Orientations budgétaires 2026 de la direction générale des services et performance stratégique

6.1 Pôle valorisation

6.1.1 Gestion de projets, analyses et performance

Missions transversales et perspectives 2026

La mise en place des différents volets du projet «numérisation» représentera l'objectif majeur sur les 12 prochains mois :

- L'exploitation des remontées des indicateurs métiers pour les activités de collecte en apports volontaire et de collecte des bennes en déchèteries ;
- La mise en place du décompte automatique de 0.5 m³ lors de la présentation du Pass'Déchets sur le potelet d'entrée permettant l'accès en déchèteries ;
- Etude préalable à une éventuelle instauration d'un dispositif de tarification incitative.

Le service met en œuvre les outils et accompagne les utilisateurs.

6.1.2 Transport & valorisation

Transport des flux

Cette activité est assurée par 4 chauffeurs, 2 conducteurs et un manager.

Les missions du service consistent à transporter en masse les déchets ou fractions de déchets du SMAV vers les exutoires finaux. Les transports sont réalisés en régie mais également par appel à de la sous-traitance. En interne, 1 480 rotations ont été réalisées représentant 23 845.69 tonnes au 30 septembre 2025 - Projection en fin d'année estimée à 1 973 rotations pour 31 794 tonnes.

Les prestations externalisées de transport sont les principales dépenses du service.

Elles représentent, au 30 septembre 2025, 33 266 tonnes et comptabilisent 1 797 rotations - Projection en fin d'année estimée à 2 396 rotations pour 44 355 tonnes.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Les objectifs 2026 portent sur :

- L'augmentation du nombre de rotations réalisées en interne ;
- L'ajustement des horaires de travail et l'optimisation des moyens matériels à disposition.

Centre de valorisation multi filières (CVM) et le centre de transfert des emballages ménagers

L'activité principale du centre de transfert des emballages ménagers est le chargement des semi-remorques.

L'activité du CVM comprend essentiellement le chargement des encombrants, du plâtre, des ordures ménagères (qui ne partent pas au SELECTROM) et du verre.

Chargements réalisés sur les 2 sites en 2025 :

MATIERES	Rotations 2024	Nb de chargement au 30/09/2025	Projections fin 2025
ENCOMBRANTS	400	365	487
OM	324	224	299
PLATRE	46	34	45
VERRE	242	187	249
CS	760	611	815
CARTONS	121	170	227

Bilan **1 893** **1 591** **2 122**

Concernant les encombrants et la CS, à tonnage constant, la moyenne des chargements a baissé

en 2025 en raison de l'immobilisation de la pelle de chargement remplacée par une chargeuse.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

L'objectif est de continuer à favoriser les rotations en interne comme cela a déjà été entrepris en 2025, et ce avec l'achat récent d'une nouvelle remorque FMA.

Plateformes de compostage

Cette activité se répartit actuellement sur deux sites :

- Le site de compostage des végétaux situé rue Volta à Tilloy-lès-Mofflaines ;
- Le site de Rencourt-lès-Bapaume pour la maturation d'une partie de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qui sort du SELECTROM.

Site de Tilloy-lès-Mofflaines

Le service est composé de 2 agents. Les outils à disposition sont : 1 chargeuse, 1 broyeur et 1 cribleur. L'activité consiste à traiter, broyer et cribler le déchet vert. Une activité de transit sur le bois collecté en déchèteries est également effectuée.

Tonnages entrants en 2025

	Tonnages entrants 2024	Tonnages entrants au 30/09/2025	Projections fin 2025
Végétaux	17 258,30	11 985,126	15 980
Bois	4 235,16	3 582,44	4 777

Tonnages sortants en 2025

	Tonnages sortants 2024	Tonnages sortants au 30/09/2025	Projections fin 2025
Compost végétaux	7 877,78	4 825,20	6 434
Bois	4 274,18	3 575,84	4 768
Refus compostage	1 676,30	838,60	1 118

Perspectives budgétaires 2026 & projets

L'activité bois de la plateforme de compostage sera transférée vers le site du SELECTROM afin de permettre le traitement sur place de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Un porter à connaissance en date du 29 septembre 2025 a été adressé à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Un tarif unique de 10€ la tonne est dorénavant proposé (par enlèvement minimum de 10 tonnes).

Site de Rencourt-lès-Bapaume

Le service est composé d'un agent à temps non complet et d'une chargeuse.

L'activité essentielle est le délestage et le transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective. L'activité de compost a été modifiée à la baisse en raison de l'envoi d'une partie de la fraction fermentescible en sortie du SELECTROM vers EURAMETHA.

Tonnages entrants en 2025

	Tonnages entrants 2024	Tonnages entrants au 30/09/2025	Projections fin 2025
Végétaux	627,46	0	0
CS	1 343,65	933,95	1 245
OM + DIB OM	4 861,71	3 356,26	4 475
FFOM	6 427,14	3 017,56	4 023,41

Avec la montée en puissance progressive d'EURAMETHA depuis février 2025, 2 217,48 tonnes de la fraction fermentescible issue du SELECTROM ont été expédiées sur cette unité (projection à 3 049,04 tonnes en fin d'année).

Tonnages sortants en 2025

	Tonnages sortants 2024	Tonnages sortants au 30/09/2025	Projections fin 2025
Végétaux	714,50	0	0
CS	1 224,14	983,84	1 312
OM	4 810,57	3 152,72	4 204
Compost	5 460,78	2 785,82	3 714

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Le centre de compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) situé à Rencourt-lès-Bapaume va cesser son activité au 31 janvier 2026, conformément aux décisions prises par le SMAV. La fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) sera désormais traitée sur le site de Tilloy-lès-Mofflaines à partir de janvier 2026. Un dossier de porter à connaissance en date du 29 septembre 2025 a été adressé auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Un tarif unique de 7€ la tonne est dorénavant proposé (par enlèvement minimum de 10 tonnes).

6.1.3 Ecocitoyenneté

Les animateurs sensibilisent les habitants en les informant et en les incitant à mieux trier leurs déchets. Ils font également le lien avec les différents services (relation usager, communication, collecte). Ils mènent une politique de communication de proximité de façon pédagogique et bienveillante s'adressant à tout type de public du territoire. Ils animent des stands (lors d'évènements externes) et développent leurs supports avec le service communication.

Sensibilisation des agents de collecte

L'ensemble des agents et des managers de la collecte ont pu avoir un temps de sensibilisation aux consignes de tri et aux erreurs les plus fréquentes constatées lors des contrôles ou des caractérisations.

La sensibilisation dans les écoles primaires

Les élèves de CE2 de la CCCA et de la CCSA ont pu bénéficier d'une séance de tri et/ou d'une séance compostage.



- 32 classes CE2 (ou groupes d'enfants)
- 49 séances en classe (29 séances tri et 20 séances compostage)
- 613 élèves / enfants sensibilisés
- 69 adultes (enseignants et ATSEM) sensibilisés

Les élèves de 22 écoles de la CUA ont pu bénéficier d'une séance de sensibilisation de la part du CPIE Villes d'Artois (association formée par les agents du SMAV).

Le contrôle qualité du tri dans les bacs jaunes

La démarche de sensibilisation des ménages SMAV se poursuit notamment par l'intermédiaire du contrôle qualité CS (tri des emballages).

- Environ 8 000 foyers ont vu leur bac CS vérifié par notre équipe (entre 9 000 et 10 000 bacs contrôlés d'ici fin 2025) ;
- Environ 3 000 avis de passages indiquant les erreurs de tri constatées ont été remis. Afin d'améliorer le geste de tri, un mémo-tri reprenant les consignes de tri ont été distribués ;
- Environ 2 500 mémos-tri supplémentaires ont aussi été remis pour rappeler les consignes et les gestes de tri ;
- Un peu plus de 100 bacs ont été refusés (cravate rouge) lors de ces contrôles CS.

Les refus OM & CS

Le traitement des refus (OM et CS) par le service collecte s'est également poursuivi au cours de l'année 2025.

- 809 refus ont été signalés par les équipes de collecte via la tablette de la BOM ;

- 629 refus de collecte ont pu être traités (au 30/09/2025)
- 128 foyers ont pu être rencontrés ;
- 403 ont reçu en boîte aux lettres un avis de passage pour signifier leurs erreurs de tri ;
- 184 refus n'ont pu être traités par manque d'information ou absence de boîte aux lettres ;
- 65 refus correspondent à des erreurs commises au niveau de bacs de collectifs (des actions de sensibilisation en porte-à-porte sont alors prévues).

La sensibilisation de l'habitat collectif

- Une vingtaine d'actions de sensibilisation ont été menées dans les habitats collectifs ou les résidences collectées en PAV ;
- Environ 400 foyers ont été sensibilisés dont 100 ont été vus ;
- Chaque foyer a reçu un kit de communication SMAV (sacs réutilisables pour les emballages et pour le verre ; documentation rappelant les consignes de tri, les déchèteries).

Autres actions

- 11 stands sur le compostage.
- 22 stands multithématiques.
- 12 formations de sensibilisation au tri et/ou compostage.

Perspective budgétaire 2026 & projets

La commande des élus est de poursuivre les actions de sensibilisation des usagers et notamment le tri à la source des biodéchets par l'intermédiaire du compostage individuel ou collectif.

Le service maintiendra le contrôle de la qualité des bacs CS (3 objectifs pour 2026 : Contrôler Arras et les communes urbaines, les communes du Sud Artois, les 46 communes non contrôlées depuis 2021) afin de vérifier la compréhension des consignes et des gestes de tri par les usagers. La rencontre des usagers et l'utilisation de l'avis de passage CS sont 2 moyens de sensibilisation.

Un calendrier trimestriel des contrôles sera formalisé de façon à informer les maires des communes concernées de cette démarche et les résultats seront diffusés par l'envoi d'un courrier.

Le service écocitoyenneté continuera à aller à la rencontre des usagers ayant vu un de leurs bacs refusés. Des tableaux de suivi (par semaine) seront produits afin que les agents de collecte constatent que leurs refus sont traités.

Le service écocitoyenneté poursuivra les sensibilisations dans les collectifs en lien avec les communes et/ou les bailleurs-syndics.

Le travail sur l'habitat collectif sera poursuivi. La vérification des dotations et l'identification des bailleurs sera désormais effectuée par le service relations usagers. Le service écocitoyenneté se chargera principalement de la sensibilisation des usagers, identifiera et formera des référents sur chaque site. D'autres actions plus spécifiques pourront avoir lieu par exemple dans le cadre des dépôts sauvages autour des PAV notamment.

Autres actions :

- Mettre en place les premières actions du PLPD-MA 2026 – 2032 ;
- Créer une séance de sensibilisation et d'initiation au tri des éco délégués dans les collèges puis dans les lycées sur plusieurs thématiques (tri des déchets, recyclages des emballages, compostage, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire) ;
- Relancer et promouvoir le compostage collectif auprès des communes et des bailleurs ;
- Développer des formations sur le tri pour les agents des communes, les professionnels ou dans certaines structures particulières (maison d'arrêt d'Arras, centre de détention de Bapaume, MAS de Croisilles...).

6.1.4 Economie circulaire

Les deux recycleries sont des espaces de vente où l'on donne une seconde vie aux objets initialement destinés à la poubelle. En bon état, souvent fonctionnels, ces objets (livres, vaisselle, meubles, électroménager, jouets d'enfants) délaissés par leurs anciens propriétaires font le bonheur de nouveaux acquéreurs. Le service se compose de quatre ven-

deuses, de six agents de logistique et d'un réparateur électro-ménager. Le service propose plusieurs ventes à thème au cours de l'année.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Au 31 octobre 2025, le chiffre d'affaires des deux magasins situés à Arras au 21 avenue Lobbedez et rue Musset était de 200 753.05€.

La Communauté Urbaine d'Arras a officialisé en 2025 son souhait de récupérer le local situé avenue Lobbedez. Un travail a, donc, été mené afin d'envisager différentes pistes pour pérenniser l'activité. Des locaux ont été visités et un travail a été mené sur l'évolution du service tant sur les horaires d'ouverture au public que ceux de travail du personnel.

L'année 2026 sera, donc, marquée par la fermeture de l'espace de vente Lobbedez et le regroupement des équipes sur le magasin de la rue Musset sauf si une opportunité de nouveau local se présente. Dans ce cas, il faudra que le local réponde à plusieurs critères notamment en termes de surface de vente (200m² minimum), de surface de stockage et de stationnement permettant les chargements, déchargements et l'accueil des visiteurs.

Un travail de recherche en collaboration avec la CUA a mené à plusieurs visites de locaux commerciaux :

- Un local type Lidl : Grande surface et stockage, bon stationnement mais localisation peu attractive, pas de vitrine, travaux importants ;
- Deux locaux rue Méaulens : Bonne visibilité et centre-ville.

A la demande des élus, une nouvelle organisation sera mise en place afin de connecter ces espaces de ventes avec le magasin actuel de Musset.

6.2 Pôle direction

6.2.1 Secrétariat de direction

Le secrétariat de direction, placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, est composé d'une responsable de service et d'une assistante de direction, dont la complémentarité garantit un accompagnement de qualité au quotidien.

Véritable interface entre la Direction Générale, les élus et l'ensemble des services, le secrétariat de direction joue un rôle clé dans la coordination, la fluidité et la fiabilité du fonctionnement administratif de l'établissement. Ses missions couvrent un large périmètre, à la croisée des dimensions administratives, juridiques, financières et techniques.

Les principales missions du service sont les suivantes :

Support à la Direction Générale :

- Assister le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint dans la gestion quotidienne de leurs activités. Cela comprend la planification des priorités, la préparation des réunions, la rédaction et la mise en forme de documents ainsi que la diffusion d'informations fiables et synthétiques dans des délais impartis.
- Gestion administrative et affaires générales :
- Assurer le suivi transversal des dossiers stratégiques et opérationnels du syndicat. Le service veille à la qualité, la cohérence et la traçabilité des documents produits.

Assemblées et instances délibérantes :

- Préparer, organiser et suivre les réunions du comité syndical, du bureau exécutif et des commissions en lien étroit avec les services. La rigueur dans la constitution des dossiers, la conformité juridique des actes et la ponctualité dans les délais de convocation assurent la sécurité et la fluidité du processus décisionnel.

Accueil :

- Assurer l'accueil téléphonique des élus du territoire et le relais d'information entre les différentes parties.

Instruction des dossiers :

- Examiner les demandes d'avis relatives aux autorisations du droit des sols, en mobilisant des compétences techniques et réglementaires. Cette mission illustre la diversité des champs d'intervention du secrétariat de direction, à la fois support administratif, garant juridique et relais technique.

Le secrétariat de direction contribue directement à la crédibilité institutionnelle du SMAV et au bon déroulement de ses instances. Sa polyvalence lui permet d'accompagner efficacement les évolutions du syndicat, tant sur les volets administratifs que stratégiques.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

En 2026, le secrétariat de direction poursuivra les priorités suivantes :

- Renforcer la qualité et la fiabilité du fonctionnement administratif de l'établissement ;
- Moderniser nos outils de travail pour gagner en efficacité et en transparence ;
- Soutenir la Direction Générale et les élus dans la conduite des projets structurants

6.2.2 Communication

Le service de la communication externe veille à la cohérence des messages diffusés et partage des informations liées à l'activité du SMAV en direction des usagers et des élus du territoire via les différents canaux de communication. Il crée les contenus print et web en respectant les valeurs morales de la collectivité. Ce service diffuse et met en œuvre des actions de communication thématique en lien avec les services de collecte et de l'écocitoyenneté. Il est l'interlocuteur privilégié avec les autres services communication que ce soient les collectivités, les imprimeurs, les entreprises ou la presse avec laquelle il peut organiser des conférences pour le Président.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Dès 2026, le service communication adaptera son discours pédagogique en fonction des contextes tels que les changements de jours de collecte, l'augmentation des coûts de traitement, les mouvements sociaux ainsi qu'une continuité dans le tri et la réduction des déchets.

Le renouvellement et la conception de supports de communication pour les services, les relations presse et la couverture d'évènements internes comme externes se poursuivront cette année.

Au vu des mesures annoncées quant à l'unification des recycleries, une communication unique et le développement d'une organisation visuelle des



zones de ventes pourra être développée. Concernant les déchèteries, un point sur les besoins en affichage et panneaux pourra être prévu en lien avec la communication interne, le service patrimoine et les agents de quai.

La présence du SMAV sur les réseaux sociaux sera maintenue et développée pour partager aussi bien l'actualité de l'établissement mais aussi l'actualité nationale voire mondiale afin d'en promouvoir des actions de sensibilisation sur l'impact des déchets dans notre quotidien.

Le SMAV' Actu (document semestriel de quatre pages, destiné à l'ensemble des foyers du territoire et distribué par les communes) sera de nouveau édité en 2026.

Au niveau événementiel, le SMAV sera présent sur des événements importants du territoire tels que le marché de Noël, le Main Square Festival et Terre en Fête.

Des communications et actions de sensibilisation, préconisées par les éco-organismes, seront également mises en place selon les modalités propres à chacun. Le service écocitoyenneté sera sollicité en conséquence.

Enfin, le service assurera une communication permettant de présenter la mise en fonction du numéro du standard suite à la suppression du Numéro Vert.

6.2.3 Relation interne et dialogue social

Le service relation interne et dialogue social assure la cohérence de la communication interne générale et réalise les supports de communication pour toutes les cibles internes afin de promouvoir les valeurs, les résultats et les objectifs de l'établissement. Il élabore le journal interne (4 exemplaires par an) et gère l'organisation des événements internes.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Les événements internes, qui participent à la cohésion du personnel seront maintenus en 2026. Trois temps forts sont prévus : le premier, en janvier, pour une présentation des vœux par les élus au personnel ; Au printemps pour la mise à l'honneur des retraités et médaillés de l'année écoulée ; En novembre pour inviter les agents et leur famille à un événement festif.

Les canaux de diffusion de l'information interne sont maintenus. Il s'agit, des réunions regroupant tout ou partie des services, du journal interne *Le Smav c'est vous*, des notes de services et d'information qui sont affichés sur sites et envoyés par

email ou encore du groupe whatsapp de communication interne. A cela s'ajoute la communication orale, très utile pour une partie du personnel dit d'exploitation ou de terrain.

Enfin, certains événements locaux, dont le SMAV est partenaire, participent eux aussi à la cohésion des équipes et favorisent les bonnes relations internes. En effet, les agents de tous les services se retrouvent autour d'une mission commune qui est d'assurer la collecte et la valorisation des déchets, dans un cadre atypique. Il est possible de citer le Main Square Festival ou encore Terres en fêtes.

6.2.4 Informatique

Le service informatique est composé d'un agent. Les activités du service se concentrent sur :

- Installation, maintenance et évolution du parc informatique et des périphériques : 40 serveurs, 90 postes, imprimantes ;
- Installation, administration, maintenance et développement des systèmes Windows et Linux ;
- Développement et supervision du réseau ;
- Câblage réseau ;
- Développement et installation IOT : sondes température, PAV, compteurs déchèteries ;
- Gestion des contrôles d'accès ;
- Interconnexions des sites distants ;
- Téléphonie mobile et fixe.

Perspectives budgétaires 2026 & projet

Il est envisagé de remplacer les serveurs informatiques et des postes de travail.

Le numéro vert « 0800 62 10 62 » sera supprimé définitivement au plus tard le 1^{er} mars 2026 au profit de l'unique contact téléphonique « 03 21 16 00 01 ».

6.2.5 Relations usagers

Le service relations usagers est composé de 12 agents répartis en 3 activités.

Relations usagers

Ils répondent aux appels ou gèrent les courriels (contact@smav62.fr) des usagers sur les diverses problématiques rencontrées (par exemple la mise à disposition des conteneurs, demande de Pass'Déchets etc.) et assurent la remontée d'informations.

Ils ont reçu 14 941 appels du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} septembre 2025.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Le Numéro Vert « 0800 62 10 62 » sera supprimé définitivement au plus tard le 1^{er} mars 2026 au profit de l'unique contact téléphonique « 03 21 16 00 01 ».

L'objectif est de réduire les dépenses liées au numéro vert, dont le coût d'abonnement et de fonc-

tionnement est élevé. En basculant vers un numéro classique, nous diminuons les frais de communication tout en maintenant un service d'accueil téléphonique efficace et facilement accessible pour les usagers. Cette mesure permet donc une rationalisation des coûts sans dégrader la qualité du service rendu.

Le renouvellement du matériel et du mobilier ainsi que la mise en place d'un accueil repensé visent à offrir un environnement de travail plus ergonomique, plus confortable et mieux adapté aux besoins des agents. Ces améliorations contribuent à faciliter les tâches quotidiennes, à renforcer la sécurité et à soutenir le bien-être des équipes, tout en donnant une image plus moderne et professionnelle du service auprès des usagers.

Commerce

La partie administrative de la collecte des déchets d'activités économiques (DAE) est réalisée par un gestionnaire et un attaché commercial qui dépendent du service relation usagers.

Les professionnels représentent 875 contrats payants pour 2 973 références connues sur notre territoire. 465 professionnels bénéficiant de la collecte gratuite sont susceptible de passer prochainement à un contrat payant.

Une évolution des tarifs des activités économiques liées à la redevance spéciale a été délibéré en septembre 2024 puis en octobre 2025. Les nouveaux tarifs sont applicables à tous les contrats en cours ou renouvelés à compter de la date de notification de la délibération.

Année	Facturation Contrats DAE
2023	492 845.34€
2024	515 601.02€
2025	711 636.58€ (au 24/11/25)

Perspectives budgétaires 2026 & projets

Le service a vocation à développer son activité sur les aspects suivants :

- Recensement plus exhaustif et précis des professionnels du territoire et optimisation de la gestion des impayés ;
- Evolution des tarifs ;
- Mise en place d'une collecte sélective pour faire face à la forte demande des professionnels ;
- Mise en place d'un outil de mobilité pour les commerciaux ;
- Mise en place de tarification d'accès aux PAV.

Pré-collecte - évènementiel

La pré-collecte gère le stock de conteneurs du SMAV, leur montage, démontage, livraison, reprise et entretien sur l'ensemble du territoire ainsi que

les expéditions des matières réformées. Environ 10 461 interventions de pré-collecte sont recensés de janvier 2025 à octobre 2025.

Le service développe également de nouveaux partenariats institutionnels, associatifs, média etc. tout en organisant des actions de communication dédiées. Il organise et pilote des évènements. Ce service gère la logistique ainsi que les interactions entre services et partenaires sur des évènements ou demandes auxquels le SMAV est partenaire.

De plus, le service gère le prêt de matériels à destination des associations, communes et organisateurs d'évènement dans le cadre de leurs besoins pour la gestion des déchets.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

En 2026, une évolution de la tarification est prévue pour les entités à but lucratif pour la mise à disposition de matériels.

6.3 Pôle administratif

6.3.1 Finances & contrôle budgétaire

Le service finances et comptable a réalisé, en 2025, 2 434 mandats sur 262 bordereaux pour un montant total de 24 802 524.74€ HTR (Hors Taxe récupérable) à la date du 19 novembre 2025.

En recettes, l'équipe a fait 2 215 titres sur 381 bordereaux pour un montant total de 36 493 354.31€ HTR (Hors Taxe récupérable) au 19 novembre 2025.

En outre, plusieurs exemples d'actions menées en 2025 :

- Continuité des réunions régulières avec le SGC d'Arras afin de développer un plan d'action afin de sécuriser la comptabilité et instauration d'un engagement partenarial en avril ;
- Réalisation d'une comptabilité analytique complète sur 2024 et 2025 ;
- Epurement des comptes d'attente ;
- Suivi mensuel de tableaux de bord budgétaire.

De plus, suite au rapport de la chambre régionale des comptes, plusieurs mesures ont été poursuivies :

- Poursuite d'un travail d'inventaire physique en lien avec le magasin ;
- Affectation des amortissements antérieurs aux biens ;
- Travail avec le cabinet fiscaliste sur la fiscalité du SMAV.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

2026 verra le service continuer d'améliorer son fonctionnement afin de répondre aux exigences réglementaires aussi bien dans la gestion comptable, que sur les analyses notamment de la fiscalité mais aussi la finalisation de la concordance entre l'inventaire du SMAV et l'état de l'actif de la DGFIP.

6.3.2 Ressources humaines & QVT

(en complément du paragraphe 4 – Politique des ressources humaines)

Le service est composé de 4 personnes.

La gestion des ressources humaines dans un établissement public local constitue une fonction stratégique. Elle comporte des règles spécifiques par rapport au secteur privé et s'appuie sur quelques textes essentiels dont tous les autres découlent.

Le service des ressources humaines assure la gestion administrative du personnel dans une logique de développement de la ressource humaine. Il procède au recrutement des agents, accompagne la formation et le développement des compétences de chacun. Il est également un rouage essentiel dans le dialogue social et est attentif à la sécurité et la qualité de vie au travail.

Actions menées en 2025

Recrutements

En 2025, 9 postes ont été pourvus et ont permis la stagiairisation d'agents contractuels déjà présents dans les effectifs (8 hommes et 1 femmes).

A ce jour, des postes doivent de nouveaux être ouverts pour permettre de stagiairiser d'autres agents contractuels.

Déchèteries

La mise en œuvre du Pass'Déchets en déchèterie permet de mieux appréhender les besoins en termes de moyens humains selon le nombre de passages par jour et les tonnages entrants. Ainsi, sur la période hivernale une nouvelle organisation est mise en œuvre en test.

Temps de travail

Un travail global est mené sur le temps de travail. Les pistes de réflexion s'articulent sur les axes suivants tout en prenant en considération les obligations personnelles et familiales :

- Rendre flexibles les temps de travail, offrir la possibilité d'un aménagement personnalisé et souple du temps de travail ;
- Normaliser les horaires atypiques de certains métiers afin de prendre en compte les obligations familiales ;
- S'organiser pour faire gérer les absences liées à la parentalité.

Ce travail se poursuivra sur l'année 2026.

Violences sexistes et sexuelles

Le SMAV a répondu à un appel à projet porté par la CNRACL sur les violences sexistes et sexuelles et a été retenu. Ainsi, au travers d'échanges de pratiques et de réflexions entre les employeurs sélectionnés (10) et avec l'appui d'un prestataire, l'objectif est de réaliser un diagnostic approfondi

des situations de travail, d'élaborer, de déployer et d'évaluer un plan d'actions sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Le calendrier de cet appel à projet se compose de deux phases :

- De janvier à août 2025 : Phase diagnostic - Accompagnement par le Groupe EGAE.

Dans un premier temps, un questionnaire a été adressé aux agents, 28% ont répondu ce qui est un bon résultat dans ce genre d'enquête. Durant la seconde phase, des entretiens individuels et de groupe ont été menés. Ce qui a permis de dresser les axes de travail pour la suite du projet.

- De janvier 2026 à janvier 2027 : Phase plan d'actions.

La liste d'actions à mettre en œuvre pour favoriser l'égalité femmes-hommes au sein de l'établissement est présentée dans ce rapport.

Perspectives budgétaires 2026 & projets

- Poursuite des stagiairisations ;
- Amélioration des conditions d'emploi des agents ;
- Renforcement des mixités des métiers lors des recrutements.
- Temps de travail ;
- Violences sexistes et sexuelles ;
- Organisation des élections professionnelles.

6.3.3 Commande publique

Le service de la commande publique a poursuivi son travail de sécurisation de achats :

- Suivi de la nomenclature marchés ;
- Accompagnement des services pour leurs achats, demande de devis, rédaction des marchés, suivi de l'exécution des marchés (avenant, variation de prix...);
- Mise en place de Fiches Mémo pour les 114 marchés en cours au SMAV. Ces fiches sont un résumé du marché avec sa date début, date de fin, type de variation des prix, type de pénalités, délais applicables et principes d'exécution ;
- Suivi des montants des accords-cadres à bons de commande afin d'anticiper les dépassements des montants maxi par la rédaction du renouvellement.
- Continuité du travail avec les centrales d'achats :
- Commande via l'UGAP de 2 BOM et 1 BOM Grue ;
- Conclusion via la fibre numérique 59 / 62 d'un marché de téléphonie fixe, ce qui permet au SMAV de se mettre en conformité avec le code de la commande publique sur ces achats et de faire des économies significatives.
- Adhésion au groupement de commande de la FDE62 relatif à la fourniture de gaz : La consultation est en cours, le marché démarrera le 1er janvier 2027.

Une collaboration avec le service finances a été entamée :

- Insertion de la nomenclature marchés dans le logiciel finances CIRIL ;
- Ajout du module de publication des données essentielles dans le logiciel finances CIRIL ;
- Ajout d'une annexe au guide de la commande publique schématisant le processus à suivre de l'apparition d'un besoin jusqu'à la validation d'une facture ;
- Point régulier entre le service de la commande publique, le service finances et le magasin concernant les commandes, les factures....

Le travail de rédaction des marchés manquants et du renouvellement des marchés arrivés à terme, a donné lieu à la publication de :

- 11 appels d'offres ouverts ;
- 10 marchés à procédure adaptée dont 1 procédure a donné lieu à une démonstration (fourniture de détecteurs d'angles-morts pour les BOM) et 1 procédure a donné lieu à une négociation (Remplacement du système de chauffage rue Fleming à Arras) ;
- 4 procédures sans mise en concurrence pour urgence impérieuse ou suite à un appel d'offres infructueux (Assurance flotte automobile, achat d'un cribleur, entretien réparation des engins, assurances (Responsabilité civile, dommage aux biens, multirisque garage).

Ces consultations ont découlé sur :

- La notification de 40 marchés publics ;
- La déclaration de 3 procédures sans suite.

Perspectives budgétaires & projets 2026 :

7 appels d'offres et 18 marchés en procédure adaptée connus à ce jour seront publiés :

Appels d'offres ouverts :

- Traitement de refus de tri (nouveau marché)
- Entretien des espaces verts (renouvellement)
- Travaux VRD (renouvellement)
- Valorisation des fraction 0/30 8/30 (renouvellement)
- Traitement des encombrants (renouvellement)
- Entretien réparation des engins (relance)
- Travaux SSI (nouveau marché)

Marché à Procédure Adaptée :

- Pièces détachées portes sectionnelles (nouveau marché)
- Fourniture de matériaux en acier (nouveau marché)
- Fourniture de pièces hydraulique (nouveau marché)
- Analyses diverses : compost, eaux (nouveau marché)
- Location d'un broyeur (PPI)

- Remorque PL (PPI)
- Changement serveur (PPI)
- Collecte de l'amiante (nouveau marché)
- Vérifications réglementaires : Moyens de lutte contre l'incendie, bâtiments, portes, ponts bascules (nouveau marché)
- Centralisation des données (renouvellement)
- Etudes acoustiques (renouvellement)
- Tracteur (PPI)
- Véhicule avec nacelle (PPI)
- Véhicule utilitaire (PPI)
- Conseiller TMD (nouveau marché)
- Sondes compost (nouveau marché)
- Composteurs bois (renouvellement)
- Travaux VRD (marché subséquent)

6.3.4 Gestion administrative

Nouveautés 2025

- Nouvelles collaborations avec le courtier en flotte automobile et en risques annexes et l'assureur en dommages aux biens qui nous couvrent pour les biens du siège social ;
- Organisation de 5 séances de formation et de sensibilisation, auprès d'une centaine d'agents, animées par notre courtier assureur automobile pour les accompagner sur l'aide au remplissage des constats notamment, et contribuer, à terme, à l'amélioration de la gestion globale des sinistres du parc automobile ;
- Gestionnaire des dépenses d'investissement en matière de contrats de prestations de services et de contrats d'assurances multirisques.

Zoom sur l'année 2025

Gestion administrative des contrats

Près de 50 décisions du Président enregistrées au contrôle de légalité de la Préfecture et près de 40 contrats et conventions signés en 2025 dont :

- Projets de prolongation de signatures de 6 contrats de reprises matières, fin 2025, avec les repreneurs pour la filière emballages ménagers et papier ;
- Signature d'un contrat-type avec l'éco organisme REFASHION pour la collecte des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) auprès des habitants du territoire du SMAV ;
- Signature de conventions d'honoraires dans le cadre de litiges ;
- Accompagnement au développement de nouveaux partenariats ;
- Appui au renouvellement de partenariats.

Affaires foncières

- Constatation de la désaffectation et prononciation du déclassement du terrain puis vente de l'antenne de collecte d'Avesnes-le-Comte ;
- Projet d'aliénation foncière du terrain de l'ancienne déchèterie de Saulty au profit de la commune projetée fin 2025, et ce, afin que le SMAV

- poursuive son idée de rationalisation de l'ensemble de son patrimoine immobilier et foncier ;
- Projet de promesse de vente du site de Riencourt-lès-Bapaume au profit de la Communauté de Communes du Sud Artois ;
 - 3 dossiers de consultations déposés auprès de l'avis des domaines, en matière de gestion foncière.

Demandes de subventions

- Dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets Citeo 2025 « Mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques » - Levier 5 : Etudes et concertation portant sur la tarification incitative et/ou redevance spéciale incitative ;
- Accusé de réception de l'ADEME du rapport d'avancement intermédiaire sur la plateforme AGIR pour la transition énergétique, au titre du FONDS VERT dans le cadre du soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets – Dossier accepté par les services de l'Etat, la Préfecture et l'ADEME ;
- Dépôt en ligne des indicateurs de suivi du dossier de candidature à l'appel à projets Citeo sur « les mesures d'accompagnement pour l'optimisation

de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et pour lequel nous avons été retenus sur ces 2 leviers :

- Levier 4 : Améliorer les coûts du verre et ses performances (Soutien à l'achat des colonnes à verre) ;
- Levier 2 : Améliorer le captage des cartons.

Assurances

Déclarations et suivi d'une vingtaine de dossiers de sinistres en matière d'assurances automobile, de responsabilité civile et de protection juridiques.

Perspectives budgétaires & projets 2026 :

- Poursuivre la régularisation des passations de conventions d'implantation et d'usage pour les PAV aériens et enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion du patrimoine foncier de l'établissement ;
- Poursuivre la gestion administrative des contrats et conventions et assurer le suivi des dossiers d'assurance ;
- Poursuivre le développement de la recherche de subventions et en assurer le suivi.

7. La gouvernance

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public qui assure la collecte, la valorisation et le traitement des déchets ménagers autour d'une réflexion collective et 'une mise en commun d'outils.

La gouvernance du SMAV est assurée par le Comité Syndical composé de 41 conseillers communautaires désignés par les 3 territoires adhérents (Communauté Urbaine d'Arras, Communes de Communes des Campagnes de l'Artois et la Communauté de Communes du Sud Artois).

Le Président et 7 Vice-Présidents composent le Bureau.

Le Bureau exécutif du SMAV, qui se réunit tous les 15 jours (délai réduit si urgence), est composé comme suit :

- Président, M. Cédric DELMOTTE ;
- 1^{er} Vice-Président, M. Michel SEROUX, en charge des finances et de la commande publique ;
- 2^{ème} Vice-Présidente, Mme Véronique THIEBAUT, en charge de la prévention, de l'éco-citoyenneté et des recycleries ;

- 3^{ème} Vice-Président, M. Damien BRICOUT, en charge des grands projets ;
- 4^{ème} Vice-Président, M. Dominique DELATTRE, en charge des ressources humaines ;
- 5^{ème} Vice-Président, M. Michel MATHISSART, en charge des déchèteries ;
- 6^{ème} Vice-Président, M. Gérard DUE, en charge de la collecte auprès des professionnels ;
- 7^{ème} Vice-Président, M. Claude LECORNET, en charge de la collecte en porte-à-porte et des PAV auprès des usagers.

Par ailleurs, le SMAV a toujours eu à cœur de travailler en collaboration avec les collectivités adhérentes. C'est pourquoi, trois commissions thématiques ont été créées afin de travailler au sein de ces instances consultatives composée des élus membres du comité syndical :

- Commission « Finances, commande publique et ressources humaines » ;
- Commission « Recyclerie, prévention et déchèteries » ;
- Commission « Grands projets et collectes » ;



8. Les relations entre le SMAV et ses intercommunalités membres

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public composé de trois intercommunalités qui sont la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA). Ces dernières ont transmis au SMAV leur compétence « service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ». Par conséquent, l'organe exécutif est composé de 41 élus du territoire chacun représentant leur intercommunalité au sein du comité syndical.

Avec plus de 25M€ de participations du 1^{er} janvier au 31 octobre 2025, les EPCI sont le principal financeur du SMAV.

Dans le cadre de l'évolution du SMAV, plusieurs axes de travail ont été définis pour garantir une gouvernance plus transparente, une meilleure qualité de service public et un renforcement des relations avec les acteurs territoriaux, en particulier les EPCI et les communes :

- Sécurisation juridique du fonctionnement du SMAV ;
- Fiabilité comptable pour garantir la bonne gestion des fonds publics ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation des services au 1^{er} septembre 2024 afin de renforcer l'efficacité opérationnelle et la qualité du service rendu aux usagers et aux élus ;
- Rencontres régulières avec les instances communautaires et les communes ;
- Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée aux élus pour assurer un accès direct et privilégié.

La collaboration avec les collectivités adhérentes constitue l'un des piliers de l'action du SMAV. Pour renforcer le dialogue et associer les élus aux grandes orientations, trois commissions thématiques ont été créées :

- Commission « Finances, commande publique et ressources humaines » ;
 - Commission « Recyclerie, prévention et déchèteries » ;
 - Commission « Grands projets et collectes » ;
- Elles permettent d'éclairer les décisions et de partager les enjeux stratégiques avec les représentants du territoire.

Au-delà de ces commissions, le SMAV entretient une dynamique régulière de concertation à travers des réunions de travail réunissant les directeurs et les élus des trois intercommunalités. Ces moments d'échange visent à assurer une collaboration étroite et renforcer la cohérence des actions menées.

La volonté politique est de maintenir et diversifier ces échanges sous différentes formes de rencontres : conseils et bureaux communautaires, réunions thématiques, conférences des maires ou encore réunions organisées par bassin de vie.

Le maintien d'un partenariat transparent avec les EPCI adhérents et, par extension, avec les communes du territoire, constitue une priorité et s'inscrit dans une démarche de confiance.

L'ensemble de ces dispositifs traduit la volonté du syndicat de rendre son action plus lisible et d'impliquer davantage les acteurs territoriaux dans ses décisions et ses projets.

10. Économie circulaire et relations avec les structures d'insertion

Dans les recycleries « Le Cercle des Objets » sont proposés à la vente des objets d'occasion, issus de nos déchèteries ou de dons des particuliers. Meubles, décorations, éléments de puériculture, jeux et jouets, vaisselle... sont autant d'éléments qu'il est possible de trouver. Plus nous orientons les objets déposés en déchèteries vers les recycleries, plus nous réduisons les tonnages à traiter ou à enfouir. L'activité de ce service est repris dans ce présent rapport.

Dans le but d'inciter nos usagers à réemployer plutôt qu'à jeter ou à acheter du neuf, des ateliers de promotion du faire soi-même sont organisés dans nos recycleries en faisant appel aux compétences internes.

L'association REGAIN est titulaire du marché d'entretien des espaces verts des sites du SMAV. Ce sont ainsi plus de 4 Ha de surfaces qui sont pris en charge et entretenus par cette association d'insertion.

Depuis la fin de l'année 2022, un partenariat s'est développé avec l'association UNARTOIS. En effet, désormais, lorsqu'un agent est absent pour une courte durée, nous sollicitons cette association qui nous met à disposition du personnel d'insertion très rapidement.

Cette réactivité participe au bon déroulement des services de collecte et garantit la continuité du service public, tout en réduisant les coûts de personnel et ainsi permettre à ces agents de se réinsérer dans une dynamique professionnelle.

Le partenariat avec l'association AIR RESSOURCE-RIE se poursuit à travers la prise en charge de la collecte des encombrants sur le territoire de la CCSA. La convention vient intégrer un relevé plus exhaustif et détaillé des actions de ce partenaire historique du SMAV :

11. Conclusion

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans un contexte exigeant, marqué à la fois par des contraintes économiques persistantes, une évolution continue du cadre réglementaire et une attente forte des usagers en matière de qualité du service public des déchets. Dans ce cadre, le SMAV entend poursuivre une trajectoire fondée sur la maîtrise des équilibres financiers, la modernisation des outils et des méthodes, et le renforcement du service rendu aux collectivités adhérentes comme aux habitants du territoire.

La consolidation du partenariat avec les EPCI adhérents demeure un axe prioritaire. Le dialogue et la concertation seront renforcés par l'organisation de rencontres régulières avec les représentants des intercommunalités et des communes. L'objectif est de garantir une vision partagée des enjeux et d'assurer la cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire. Cette approche partenariale constitue la clé d'un pilotage solidaire et efficace du service public de gestion des déchets.

En 2026, le SMAV poursuivra les efforts engagés pour optimiser la collecte et sécuriser les filières de traitement. La réorganisation des tournées, la généralisation des outils de suivi et la prise en compte des conditions de travail des agents permettront de renforcer la performance et la fiabilité du service. Dans le même temps, une réflexion globale sera poursuivie sur l'optimisation des sites.

La maîtrise des dépenses et la fiabilité de l'exécution budgétaire demeurent des priorités majeures. Le travail de régularisation comptable engagé avec les services du Trésor Public sera poursuivi afin d'assurer une transparence totale et une gestion

- L'association AIR s'engage à éviter le déchet ultime. Ainsi, tant pour les débarras réalisés au domicile des usagers d'une part, que lors des dépôts de ces derniers sur les sites d'AIR d'autre part, elle quantifiera ces dépôts, à les classer par type de produits et informer le SMAV de la valorisation qui sera mise en place pour chaque produit ;
- L'association AIR s'engage à donner ces résultats pour l'ensemble des territoires collectés (EPCI SMAV et hors SMAV) ;
- L'association AIR s'engage à communiquer le planning de collecte des encombrants mis en place.

conforme aux exigences réglementaires.

Parallèlement, la sécurisation des contrats, des marchés publics et des procédures d'engagement sera renforcée pour fiabiliser les relations avec les partenaires économiques du syndicat. L'optimisation des recettes fera également l'objet d'un suivi attentif.

Le SMAV devra anticiper les évolutions réglementaires à venir en matière de traitement des déchets, notamment celles concernant les filières d'emballages ménagers, les biodéchets et la valorisation énergétique. La sécurisation du fonctionnement du Selectrom et la coopération avec les autres acteurs publics régionaux sur le traitement des déchets résiduels et recyclables constitueront un enjeu majeur. Dans cette perspective, la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) permettra de planifier les opérations de renouvellement des équipements et de modernisation des infrastructures, tout en préservant les équilibres financiers du syndicat.

En conclusion, les orientations du budget 2026 visent à conjuguer responsabilité financière, innovation opérationnelle et engagement environnemental.

Le SMAV poursuivra la modernisation de son organisation interne, la professionnalisation de ses équipes et la mutualisation de ses moyens pour répondre efficacement aux défis de la transition écologique et à l'évolution des attentes des usagers.

Cette démarche s'inscrit dans une ambition partagée : assurer, dans la durée, un service public des déchets exemplaire, soutenable et cohérent avec les objectifs régionaux et nationaux de réduction, de recyclage et de valorisation.

Malgré les profondes évolutions engagées par le SMAV depuis fin 2022 :

Mise en place d'un guide interne de la commande publique ;

Respect renforcé du code de la commande publique, des procédures comptables & juridiques et des engagements budgétaires ;

Optimisation des prix de reprise des matières, etc.

Le SMAV reste confronté à des contraintes externes structurelles négatives :

- Volatilité des prix de reprise des matières ;
- Absence d'exutoires régionaux pour le traitement des OMR et CS entraînant une hausse exponentielle des coûts de traitement ;

- Augmentation des coûts d'exploitation du SELECTROM ;

- Augmentation continue de la TGAP ;

- Arrivée prochaine d'une taxe carbone applicable aux unités de traitement rejetant du CO2 non biogénique ;

- Evolutions réglementaires imposant la révision des schémas de traitement ;

- Incertitudes sur l'avenir du SELECTROM liées à la parution prochaine du décret SOCLE, qui pourrait conduire soit à l'arrêt de son utilisation, soit à d'importants investissements pour le reconfigurer.

IMPACTS BUDGETAIRES 2025 :

1. SELECTROM

Marché SELECTROM (juin - décembre)

- Volume traité : 2 917 tonnes/mois (≈ 35 000 t/an)
- Coûts totaux :
 - ANCIEN CONTRAT : 1 150 613 € HT
 - NOUVEAU CONTRAT : 2 033 645 € HT
- Surcoût : + 883 032 € HT**

	ANCIEN CONTRAT (€ HT)	NOUVEAU CONTRAT (€ HT)	ECART(€)
Redevance fixe	741 871 €	1 158 118 €	416 247 €
Redevance GER	54 065 €	345 042 €	290 977 €
Redevance variable	354 678 €	530 486 €	175 808 €

Évolution de la redevance GER sur 5 ans :

1 591 500 € → 2 379 500 € → 3 135 500 € → 4 153 000 € → 5 137 000 €

2. TRAITEMENT DE L'OMR

Fraction	Ancien prestataire	Prix unitaire HT	Total HT	Nouveau prestataire	Prix unitaire HT	Total HT	Tonnage	Surcoût HT
OM	SIAVED	109,95 €	494 775,00 €	PAPREC	121 €	544 500,00 €	4 500	49 725,00 €
HPCI	SIAVED	121,79 €	956 051,50 €	SIAVED	145 €	1 138 250,00 €	7 850	182 198,50 €
0-30	HAINAUT	132,33 €	198 487,50 €	VANHEEDE	185 €	277 500,00 €	1 500	79 012,50 €
août-30	HAINAUT	132,33 €	357 277,50 €	VANHEEDE	185 €	499 500,00 €	2 700	142 222,50 €
								453 158,50 €

3. TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE



Collecte sélective

Base : 5 500 tonnes (Estimation pour le 2^{ème} semestre)

Ancien marché PAPREC : 188,94 € HT/T → + 7,44%
Nouveau marché PAPREC : 203,00 € HT/T

Ancien marché SYMEVAD : 192,10 € HT/T → + 18,69%
Nouveau marché SYMEVAD : 228,00 € HT/T

EN € HT			3/4 et 1/4			2/3 et 1/3		
CS	Prix anciens marchés	Prix nouveaux marchés	Prix total	Prix total	Différence	Prix total	Prix total	Différence
PAPREC	188,94 €	203,00 €	779 377,50 €	837 375,00 €	57 997,50 €	692 780,00 €	744 333,33 €	51 553,33 €
SYMEVAD	192,10 €	228,00 €	264 137,50 €	313 500,00 €	49 362,50 €	352 183,33 €	418 000,00 €	65 816,67 €
					107 360,00			117 370,00

4. SYNTHÈSE DE L'IMPACT BUDGÉTAIRE SUR LE 2^{ème} SEMESTRE 2025

IMPACT BUDGÉTAIRE DE JUIN A DECEMBRE 2025	
SELECTROM	883 032,00 €
TRAITEMENT OMR	453 158,50 €
TRAITEMENT CS	107 360,00 €
1 443 550,50€ HT	

Hausse totale : 1 443 550,50 €

Soit 8,64 € / habitant

 Contrat d'un an renouvelable

Néanmoins, et conformément aux engagements pris auprès des trois EPCI contributeurs, le SMAV s'engage à respecter les conclusions du rapport CALIA pour l'année 2026, à savoir une augmentation des participations par habitant et des coûts de traitement limitée à 1,75 %.

Etat des appels à contributions au 31/10/25 à tonnage contant pour le 4^{ème} trimestre 2025

	Contributions TTC 2022	Appel 2023	Contribution TTC 2023	Appel 2024	Contribution TTC 2024	Appel 2025	Situation au 31/10/2025	Estimation Fin 2025 après les 10 premiers mois Montant TTC	
CUA	16 734 168 €	17 322 000 €	17 303 189 €	17 841 660 €	17 838 398 €	18 300 000 €	9 821 008,28 €	9 821 008,28 €	Part fixe
ETAT DES DEMANDES AU 31/10/2025							6 828 686,15 €	8 194 423,38 €	Part variable
							16 649 694,43 €	18 015 431,66 €	TOTAL

	Contributions 2022	Appel 2023	Contribution 2023	Appel 2024	Contribution TTC 2024	Appel 2025	Situation au 31/10/2025	Estimation Fin 2025 après les 10 premiers mois Montant TTC	
CCCA	3 769 153 €	4 724 000 €	4 463 135 €	4 865 720 €	4 748 931 €	4 950 000 €	3 003 314,80 €	3 003 314,80 €	Part fixe
ETAT DES DEMANDES AU 31/10/2025							1 498 640,22 €	1 798 368,26 €	Part variable
							4 501 955,02 €	4 801 683,06 €	TOTAL

	Contributions 2022	Appel 2023	Contribution 2023	Appel 2024	Contribution TTC 2024	Appel 2025	Situation au 31/10/2025	Estimation Fin 2025 après les 10 premiers mois Montant TTC	
CCSA	3 756 435 €	4 311 000 €	4 069 874 €	4 440 330 €	4 426 693 €	4 550 000 €	2 616 293,68 €	2 616 293,68 €	Part fixe
ETAT DES DEMANDES AU 31/10/2025							1 551 887,26 €	1 862 264,71 €	Part variable
							4 168 180,94 €	4 478 558,39 €	TOTAL

Estimation des contributions totales 2026

En millions d'€	SMAV	CUA	CCCA	CCSA
Total des contributions estimées des membres	28.287	18.620	5.037	4.630

12. Annexes

- Projet de plan pluriannuel d'investissement
- Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes
- Rapport développement durable

